REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

IIIe ANNÉE. — TOME V. — N° 29. — SEPTEMBRE 1873.

SOMMAIRE :

I. Congrès de l'Enseignement Chrétien.

II. Les discours des distributions des Prix.............. **L. ALLEMAND.**

III. Une étrange histoire.......... .... **V.-de-P. BAILLY.**

IV. L'Enseignement supérieur en Belgique................ **GONDRY DU JARDINET.**

VI. Les Concours entre les Maisons Chrétiennes......... **P.-G. PENAUD.**

VII. Assemblée générale des Comités Catholiques (*compte-rendu*)... **J. GERMER DURAND.**

VIII. L'Arithmétique d'un savant.......................... **L. A.**

IX. Revue du mois.................................... **V.-de-P. B.**

X. Chronique.. **J. G.-D.**

XI. Enseignement classique. — *Licence ès-lettres.* — *Baccalauréat ès-lettres.* — *Concours général.*

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4.

PARIS : rue François Ier, 8;

— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4;

1873.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

France..................................	15 fr.
Belgique, Italie, Suisse..................	16
Alsace-Lorraine, Angleterre, Espagne.....	17
Allemagne................................	18
Turquie..................................	19
Pays d'outre-mer.........................	20

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.
On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er octobre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, au R. P. V.-de-P. Bailly, rue François Ier, 8, à Paris; ou à M. L. Allemand, professeur à l'Assomption, à Nimes.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées au R. P. Germer-Durand, rue François Ier, 8.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

PRIX DES COLLECTIONS :

Ire SÉRIE,

4 vol. in-8° de 700 pages environ, ensemble 24 fr.

NOUVELLE SÉRIE,

1re ANNÉE (1871-72), 2 vol. in-8° de 400 pages, ensemble 10 fr
2e ANNÉE (1872-73), 2 vol. in-8° de 600 pages, ensemble 12 fr.

CONGRÈS

DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

Le secrétariat du *Bureau de Renseignements* adresse la note ci-dessous aux personnes qui se préoccupent de la convocation du Congrès :

Paris, le 1er septembre 1873.

Le Congrès de l'Enseignement Chrétien ne se réunira point pendant les vacances de cette année 1873.

Les premiers travaux préparatoires n'étaient point assez avancés, les événements trop en suspens, pour faire porter à cette grande assemblée tous les fruits que le pays attend.

Les vives et nombreuses adhésions qui nous ont été adressées avant qu'aucune convocation ait été faite, nous assurent du succès de cette belle démonstration catholique et nous imposent le devoir d'apporter une maturité d'autant plus grande à la préparation et à l'organisation matérielle.

Le choix de la ville n'est pas déterminé : les avis provoqués par le *Bureau de Renseignements* sont partagés et il y a lieu d'étudier sérieusement s'il vaut mieux choisir Paris, où divers intérêts appellent MM. les Directeurs, ou s'il vaut mieux choisir une ville de province dans laquelle toute l'attention serait concentrée sur les travaux du Congrès.

L'immense succès du Congrès des *Associations Ouvrières Catholiques*, tenu à Nantes le 25 août et auquel plusieurs d'entre nous ont pris part, pourra modifier l'opinion de quelques-uns de nos amis qui préferaient vivement la province, mais croyaient un concours considérable impossible en dehors de Paris.

Le *Projet de programme* envoyé précédemment a soulevé peu d'objections et provoqué beaucoup d'adhésions; nous remercions vivement nos correspondants des unes et des autres. Nous nous sommes efforcés de tenir compte des objections dans la rédaction nouvelle que nous donnons aujourd'hui.

Nous conjurons les hommes compétents de préparer des travaux sur les diverses questions et de nous adresser dès maintenant les notes utiles à nos rapporteurs.

Le Secrétaire du *Bureau des Renseignements*,
V.-DE- P. BAILLY,
Des Augustins de l'Assomption.

PREMIÈRE COMMISSION.

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Enseignement supérieur. — Des cours spéciaux pour les élèves des facultés.

Enseignement secondaire. — Catéchisme. — Jusqu'à quel âge doit-on conserver le catéchisme et en faire apprendre la lettre dans les colléges?

Division de l'enseignement religieux des maisons d'éducation :

Catéchisme developpé. — Cours de controverse. — Histoire ecclésiastique.

Des moyens de relever et développer l'enseignement religieux.

Sanction à donner à cet enseignement.

NOTA. — Cette commission sera spéciale à MM. les ecclésiastiques.

DEUXIÈME COMMISSION.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Rapport historique. — Efforts tentés depuis un an pour fonder un enseignement supérieur catholique.

1. De l'utilité d'une pétition de MM. les chefs des institutions catholiques, sur laquelle ils feraient figurer le nombre de leurs élèves à côté de leurs signatures.

2. Opportunité d'ouvrir dès à présent des cours libres d'enseignement supérieur, et des conditions dans lesquelles ils peuvent être ouverts.

3. Que peut-on faire aujourd'hui pour l'enseignement de la médecine?

TROISIÈME COMMISSION.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

MÉTHODES. — DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES LITTÉRAIRES. — BACCALAURÉAT. — AUTEURS. — HISTOIRE, GÉOGRAPHIE.

1. *Méthodes.*

Rapport historique. — Exposé des méthodes anciennes et des méthodes actuelles dans les divers pays. — Méthode universitaire.

Quelles modifications peut-on introduire dans les méthodes?

2. *Développement des études littéraires.*

Moyens généraux de fortifier les études littéraires.

N'y aurait-il pas lieu de modifier la durée des études classiques et la division des classes?

De l'âge convenable aux différents degrés de l'enseignement.

Certificats d'étude après les classes de *Grammaire*, d'*Humanités* et de *Philosophie*.

De l'utilité de fortifier l'enseignement primaire, préparatoire à l'enseignement secondaire.

De la part à donner aux thèmes latins et aux exercices oraux. — Vers latins. — Thèmes grecs. — Récitation.

De l'importance à donner à la classe de Philosophie.

Des obstacles apportés au développement des études littéraires par le Baccalauréat ès-lettres actuel.

Le Baccalauréat-ès-lettres ne devrait-il pas être exigé des candidats au Baccalauréat ès-sciences, comme autrefois?

3. *Baccalauréat.*

De l'utilité de reculer les limites d'âge pour l'entrée aux écoles spéciales et de rétablir les primes de points d'examen, accordées précédemment aux candidats munis des deux baccalauréats.

4. *Auteurs.*

Distribution des auteurs entre les diverses classes.

De la nécessité d'avoir des éditions annotées au point de vue chrétien.

Quelle part donner aux classiques chrétiens? — Du soin à apporter dans le choix des sujets de composition.

Examen des ouvrages prescrits par les programmes officiels et qui présentent des dangers pour la foi et les mœurs. — Comment obtenir leur radiation des programmes?

Entente des maisons catholiques pour rejeter absolument tous les ouvrages mis à l'index.

5. *Histoire.*

Véritable enseignement historique.

Histoire de l'Eglise. — Nécessité de lui donner une large part dans l'enseignement.

Du mode d'enseignement de l'histoire.

De la part à donner à la leçon parlée du professeur; les comptes-rendus oraux des élèves. — Les devoirs des élèves. — Emploi des sommaires.

Auteurs. — Est-il nécessaire de faire suivre un auteur aux élèves? Les livres abrégés. — Les livres plus complets.

Du choix d'un bon auteur. — Quels sont les meilleurs auteurs? Y aurait-il utilité de mettre au concours la composition de nouveaux précis historiques?

Dangers de certains livres d'histoire tolérés dans les maisons chrétiennes.

6. *Géographie.*

De l'importance à donner à l'étude de la géographie.

Emploi des différents systèmes de cartes. — Devoirs.

QUATRIÈME COMMISSION.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

SCIENCES. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DIT SPÉCIAL (1).

1. *Sciences.*

Des méthodes. — Un auteur est-il toujours nécessaire ?

De l'abus des problèmes en géométrie.

Des avantages et des inconvénients des problèmes de pure application.

Des programmes des classes. — La grande extension donnée aux cours de sciences dans les classes inférieures est-elle favorable au développement intellectuel ?

Les expériences. — Les excursions.

Notions d'histoire et de philosophie des sciences.

Comment l'enseignement scientifique peut-il servir à développer la foi ?

2. *Enseignement secondaire spécial.*

Méthodes. — Programmes. — Auteurs.

(Mêmes questions que ci-dessus pour l'Enseignement secondaire proprement dit).

Des quelques avantages de cet Enseignement. — De ses inconvénients. — Moyens de les atténuer.

Comment relever le niveau intellectuel des enfants qui suivent les cours de l'Enseignement spécial ?

(1) Nous comprenons sous ce titre les cours de français, de langues vivantes, de sciences, de commerce, etc., qui se font dans les établissements d'Enseignement secondaire.

De l'abus des *applications* substituées à la théorie.

Des cours et écoles préparatoires aux écoles des Arts-et-métiers — vétérinaires, etc.

Méthodes de l'enseignement des *langues vivantes.*

CINQUIÈME COMMISSION.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

DES COLLÉGES. — RECRUTEMENT DU CORPS PROFESSORAL.

1. *Des colléges.*

Internat et Externat.

Inspection des classes. — Correction des devoirs.

Surveillance. — Intervention des professeurs dans l'*étude.*

Durée des classes et des études.

Récitation : Utilité de la faire pendant la classe.

Exercices de classe.

Systèmes de récompenses. — Systèmes de punitions.

2. *Recrutement du corps professoral.*

Y aurait-il lieu, en attendant la fondation des Universités catholiques, de former un jury pour apprécier les candidats aux fonctions de professeur dans l'Enseignement libre ?

Maisons de hautes études.

SIXIÈME COMMISSION.

CONTENTIEUX.

1. *Moyens de posséder.*

Des moyens de parvenir — sous la législation actuelle — au droit de posséder en commun et de transmettre les établissements scolaires.

Des différents modes de posséder. — Formules diverses de Société pour la création et la conservation d'Etablissements d'instruction libre.

2. *Bourses.*

L'État ne doit-il pas aux familles qui ont mérité des bourses la liberté d'user de ces bourses dans les maisons d'éducation de leur choix ?

Moyens de fonder des bourses dans les maisons catholiques.

SEPTIÈME COMMISSION.

QUESTIONS DIVERSES.

1re. *Œuvres de foi et de zèle.*

Exercice de la charité comme moyen d'éducation. — Conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Œuvres diverses.

2. *Bibliothèques. — Livres de prix.*

Bibliothèques des Colléges. — Leur importance, leur réglementation.

Distributions des prix. — De la formation de bons catalogues de livres de prix. — Abus des catalogues actuels.

Du danger des livres qui affectent de faire abstraction de toute croyance.

Composition par des auteurs chrétiens d'une bibliothèque des distributions des prix : — *catholique* — *sérieuse* — *à bon marché.*

Commissions diocésaines ou régionales pour examiner les livres à donner en prix.

Catalogue des livres à conseiller aux jeunes gens qui sortent du collége.

3. *Concours.*

Concours à établir entre les maisons chrétiennes. — Exemples.

4. *Académies ou sociétés littéraires entre les élèves des classes supérieures.*

5. *Délassements.*

Récréations. — Jeux.

Fêtes.

Pièces de théâtre. — Faut-il les maintenir? — Quelles règles pourrait-on se proposer pour les jeux scèniques dans les maisons chrétiennes?

Catalogue du théâtre chrétien des colléges.

6. *Œuvres générales d'éducation.*

7. *Frais du Congrès.*



LES DISCOURS

DES

DISTRIBUTIONS DES PRIX.

LE CONCOURS GÉNÉRAL.

M. Jules Simon est remplacé par M. Batbie; l'Université demeure.

Un ministre *de l'ordre moral* succède à un associé *discret* de l'Internationale; hier, un libre-penseur, aujourd'hui un chrétien..., et demain?

Le vers latin était supprimé en octobre dernier, il vient d'être rétabli en août; le thème fait sa rentrée; « les exercices pénibles... que la mollesse de notre temps a tenté de secouer » reprendront leur cours; tout ce qui était chassé reviendra, mais tout ce qui est entré restera, et le collége sera envahi par les langues vivantes, le gymnase etc., sans que la journée universitaire ait désormais plus de 24 heures et surtout, sans qu'on ait élargi la capacité des jeunes intelligences condamnées à tout apprendre et à ne rien savoir.

Ces sortes d'évolutions nous sont devenues familières: l'Eglise en est parfaitement désintéressée.

Je me trompe. Les larmes faciles, les concessions infinies de M. Jules Simon ne trompaient personne; sa perruque de circonstance avait un N°, et, à travers son masque universitaire, on voyait l'ennemi de l'Eglise et l'adversaire des principes conservateurs de toute société civile.

A son insu, le ministère du 24 mai est l'ami nécessaire de l'Université ; les fonctionnaires qui constituent la partie gouvernante de l'Université ne s'y sont pas trompé. M. Batbie, quelles que soient à ce sujet ses vues personnelles, voudra nous rendre ce fatal service d'étayer l'édifice qui croule, d'arrêter sur une pente inévitable ces ruines poussées par une main imprévoyante.

M. Batbie est un ministre de Mac-Mahon, je salue en sa personne l'organe d'un gouvernement réparateur.

M. Batbie est le Grand-Maître de l'Université ; il protège de la renommée et de la confiance que son nom inspire aux catholiques, une institution perverse, qui a profondément vicié la génération actuelle dans ses idées et dans ses mœurs, qui a préparé, qui a fait l'anarchie intellectuelle et morale au sein de laquelle nous avons le malheur de vivre.

Que va nous dire M. Batbie ?

Des généralités vagues, des conseils peu compromettants, que l'Université puisse applaudir et dans lesquelles l'Eglise ne trouve rien à blâmer.

Les concours ont de graves inconvénients ; mais les concours sont utiles : « C'est ici, dit M. le ministre en s'adressant aux jeunes élèves, c'est ici que la société, représentée par vos maîtres et par les fonctionnaires les plus éminents de l'Etat, en applaudissant à votre premier mouvement vers la gloire, rend déjà hommage aux hommes qui seront plus tard chargés de la conduire. »

Le *mouvement vers la gloire* nous paraît un peu précoce ou du moins trop accentué ; il y a des mouvement meilleurs avec lesquels il conviendrait de le composer, pour que la résultante offrît moins d'écueils. Je plains la société que des hommes élevés par l'Université *sont chargés de conduire*... où ? A l'*anarchie intellectuelle* constatée par M. Thiers.

M. le ministre est visiblement préoccupé de cette idée ; il leur dit plus loin : « Jeunes élèves, vous serez un jour les maîtres des affaires publiques. »

D'après le nouveau Grand-Maître, l'Université prépare les

jeunes gens aux combats de la vie; c'est en effet ce qu'elle devrait faire, si elle était une université, au lieu d'être une branche du service public.

« C'est pour vous préparer à cette guerre incessante que l'Université a depuis longtemps adopté un système d'enseignement qui demande aux élèves des efforts personnels en vue de développer la vigueur de leur esprit. »

Dans l'état actuel des choses, l'Université ne prépare que la guerre aux places.

Sous prétexte que l'Assemblée nationale n'est pas un concile, nous avons vu naguère la majorité embarrassée dans l'expression de sa soumission filiale aux doctrines et aux pratiques de l'Eglise, comme si l'adhésion à un acte solennellement réparateur impliquait une discussion nécessaire de ces doctrines et de ces pratiques. La difficulté est bien plus grande à la Sorbonne. On peut y parler religion en fort bon termes, et M. Batbie s'en est acquitté à merveille, avec un grand soulagement pour nos consciences, mais le ministre courrait risque d'être au moins chûté, s'il avait l'audace de paraître pencher vers les pratiques particulières d'un culte quelconque, fût-ce le vieux culte national, le culte de la grande civilisation, le culte unique qui remonte au berceau de l'humanité et dont tous les autres ne sont que des travestissements, ou des mutilations.

Cette nécessité de louvoyer à travers tant d'obstacles, de satisfaire suffisamment la libre-pensée, sans offenser l'orthodoxie, s'impose à tous les ministres. M. Batbie ne pouvait que la subir. Il indique courageusement le mal, mais on dirait qu'il ne connaît pas le remède. Il ne suffit pas en effet de flétrir le manque de respect et d'exhorter les élèves à « faire effort sur eux-mêmes » pour y raviver cette notion presque éteinte. Il n'est pas exact de dire que « le moindre effort » y suffise ; le secret de cette réaction est plus haut. Il fallait dire nettement et clairement à cette jeunesse égarée quels sont « les sentiments élevés » auxquels on faisait, en style académique, une trop discrète allusion. Ces maîtres, dont vous

parlez, sont-ils en effet des maîtres de respect; s'ils ont toutes les vertus que vous leur supposez, « s'ils ont droit au respect par le caractère élevé de leurs fonctions et le désintéressement de leurs travaux; » s'ils sont en vérité « les représentants des parents, les dépositaires de l'autorité de la famille ; » — comment se fait-il que le respect s'en va tous les jours et qu'il s'en va dès le collège? La main sur la conscience, que M. le ministre, qu'un membre quelconque de l'Université se lève, et qu'il ose dire :

« J'affirme que le collége universitaire est une école de respect. »

Plaignons M. Batbie d'avoir entrepris la défense et la restauration de Carthage; mais que notre sympathie pour le nouveau chef ne nous fasse pas déposer les armes, avant d'avoir détruit la cité du mal et renversé la citadelle de l'erreur.

En vérité on s'explique mal, à la lecture de ce discours, la rage plus ou moins contenue du monde universitaire; moins encore s'expliquerait-on les applaudissements des catholiques. Les honnêtes gens seuls ont qualité pour être dupes en tout, partout et toujours.

Quel étrange renversement de rôles! M. Arsène Houssaye tient un langage autrement net et surtout autrement catholique : « L'instruction, nous la voulons plus sérieuse que vous. Nous la voulons à la grande école qui s'appelle l'Eglise, parceque l'Eglise enseigne toutes les vérités qui mènent le monde. »

Et c'est l'auteur du *Roi Voltaire* qui s'exprime ainsi, tandis que l'organe de la majorité parlementaire ose à peine élever la voix! Le berger Arsène prend sa houlette pour une épée, et le ministre de combat revêt la pastorale de toutes les pompes de la Sorbonne.

—

LES LYCÉES.

Il serait curieux d'observer, dans les discours prononcés aux distributions des prix, la part de phrases qu'il convient d'attribuer à la révolution pacifique du 24 mai. Les allocutions des présidents ont pris une forte teinte conservatrice ; que de proviseurs convertis aux thèmes et aux vers latins et à ces principes salutaires, à ces sentiments élevés qui... que etc. Seuls, les *discours d'usage*, prononcés çà et là par des enfants terribles, ont plus d'une fois trahi la présence du loup en montrant un bout d'oreille. Aussi l'*Alma Mater* a-t-elle réussi parfois à leur imposer un silence prudent.

S'il est vrai que le discours du professeur de seconde du lycée de Nimes, ait été sacrifié après avoir obtenu déjà l'approbation académique, nous ne saurions mêler nos félicitations à celles qu'aurait déjà reçues l'autorité supérieure pour s'être montrée si sévère. Que pouvait-on lui reprocher? Quelques allusions peu bienveillantes à des pratiques catholiques? Peccadilles vraiment. Est-ce que, dans le concours d'admission à l'École Normale ou dans les examens d'agrégation, on fait promettre au candidat qu'il se gardera jamais d'attaquer un culte quelconque? Est-ce qu'il lui est interdit d'être libre-penseur? Est-ce qu'en tête à tête avec ses élèves, tout en faisant consciencieusement sa classe, il n'a pas mille occasions de leur inspirer pour certains cultes l'indifférence ou le mépris qu'il lui est parfaitement libre de professer en dehors de sa classe? Est-ce que les scandales en ce genre ne se renouvellent pas sans cesse et partout? Je n'ai pas l'honneur de connaître ce professeur, mais je place bien au-dessous de sa triste franchise, l'hypocrisie qui lui a fermé la bouche. L'Université doit se montrer ce qu'elle est, flottant au hasard de toutes les doctrines, et livrée par là à un désastreux scepticisme.

On dit bien des choses de cette distribution des prix du lycée de Nimes. On fait l'éloge du discours de M. le premier président Gouazé, et cela ne nous étonne point ; mais, à notre

grand regret, il nous est impossible de nous associer à ces éloges, ce discours ne nous étant pas connu ; il n'a pas été publié par les journaux catholiques. D'ailleurs, nous en avons payé les frais ; car nous aurions eu un discours de M. Numa Baragnon, si l'honorable député n'avait eu la courtoisie de céder le fauteuil à M. Gouazé.

M. le Proviseur, dans un rapport qu'on s'accorde à louer, jette la pierre à l'infortuné Simon, et envoie ses réformes rejoindre au panier celles de M. Duruy, de Fortoul et de tant d'autres.

L'allocution de M. Limbourg, préfet des Bouches-du-Rhône, aux élèves du lycée de Marseille, a charmé tout son auditoire : professeurs, élèves et parents. Il y a tout ce qu'il faut pour la circonstance, « le baiser d'une mère heureuse et fière de son enfant ; » — « les traditions d'ordre, de travail et de discipline qui ont fondé la réputation du lycée de Marseille ; » — l'éloge « de ces maîtres charmants et tendres dont l'enseignement se donne avec des caresses, et qu'aucun autre ne songe à égaler : les mères et les sœurs. » Ce qui est mieux encore, il y a, dans ce discours, la pensée de Dieu « de qui tout relève..., de Dieu qui protège la France. » Il y a encore la pensée de la patrie « pleine de confiance en Dieu. »

On s'explique mal, après cette lecture, par quelle aberration, quelques jours auparavant, M. Limbourg, voulant donner un prix aux élèves du lycée, choisissait « l'Histoire de France par M. Henri Martin, » un des plus mauvais livres qui aient été, de mémoire d'homme, infligés à notre pays par le scandale des succès contemporains, grâce aux prospectus, circulaires, annonces, réclames, etc., des grands journaux et des grands éditeurs, grâce surtout à la naïve crédulité de leurs victimes.

Il y aurait beaucoup à dire sur *les traditions du lycée de Marseille;* si jamais on en publie les documents, nous aurons de nombreuses pages à ajouter à l'histoire édifiante de l'Université ! Mais passons.

Les discours prononcés dans les lycées parlent généralement du travail, en expliquent la nécessité, les avantages et les fruits; il n'y est jamais question des vrais mobiles qui poussent l'enfant et dirigent l'homme dans cette voie salutaire. M. de La Filolie, professeur de troisième au *lycée de Marseille*, s'est particulièrement distingué par un naturalisme absolu. Il n'est question, dans son discours, ni de loi, ni de législateur; ni du devoir, ni de Dieu. Dépouillé de tous les artifices de langage, dont M. de La Filolie sait disposer avec un rare talent, son discours n'est autre chose qu'une application à la question du travail, de la morale indépendante et de la doctrine des *utilitaires;* on peut le résumer fidèlement comme il suit :

Les jeunes gens vivent d'illusions; ils « s'abandonnent sans réflexion à tous les mouvements généreux, » parce qu'ils « ne connaissent ni les calculs de l'intérêt, ni les habiletés de l'ambition. »

Il faut les détromper et leur montrer la nécessité de s'appliquer aux mathématiques, à la philosophie, au grec et même au français.

Premier motif. Tout le monde travaille de nos jours. « L'homme du monde, cet aimable ignorant, ce gracieux inoccupé, idéal rêvé par » la marquise de la Jeannotière, « dont parle Voltaire, » cet homme du monde « n'est plus de notre temps. »

Pourquoi donc M. le professeur n'a-t-il pas indiqué en quel lieu Voltaire s'est livré à cette agréable raillerie? Ses élèves auraient plus facilement recouru au texte et lu le tout. Mais peut-être ces jeunes gens sont-ils familiers avec l'auteur et n'ont-ils plus besoin d'indication précise.

Cet homme « n'est plus de notre temps! » L'orateur n'est-il pas lui-même le jouet d'une illusion? Comment n'a-t-il pas rencontré « le troupeau des parasites de la société moderne? » Ils sont pourtant visibles à l'œil nu : on les voit « promener leur brillante nullité sur le pavé de nos villes; on les reconnaît à leur morgue insolente, à la recherche frivole et au luxe de leur

toilette, à leurs airs orgueilleux et frondeurs, et à cet odieux dédain des choses les plus sacrées. Que leur font, à eux, les maux de la patrie, et les tristesses de l'heure présente, et les angoisses de l'avenir? Pendant que la France perdait son sang par toutes ses veines, ont-ils renoncé à une seule de leurs égoïstes jouissances, et le festin de leur vie a-t-il été troublé par les soudaines apparitions du malheur? Ne leur parlez pas de dévouement, de sacrifice, de patriotisme : du fond de leur sensualisme, ils ne vous entendraient pas ou vous appelleraient des hommes d'un autre âge. Ne perdons point de temps avec eux : regardons et passons ! (1) »

Deuxième motif. « Notre siècle veut surtout des gens utiles; et les gens utiles, c'est le travail seul qui les fait. » *Seul !* Tout est supprimé ; on ne conserve que le travail et ses profits. Pauvres enfants !

Troisième motif, tout local. Marseille est une « ville heureuse..., où l'on n'aime, où l'on ne respecte, où l'on ne récompense que le travail. » *Le livre d'or des travailleurs de Marseille vaut bien le livre d'or de la noble Venise.* Les cent mille personnes qui acclamaient naguères Marie et Pie IX, sur les hauteurs de Notre-Dame de la Garde, n'était-ce pas Marseille, Marseille qui honore le travail, parce qu'il sait *aimer* et *respecter*, au-dessus du travail, la religion qui en est le mobile toujours efficace, et Dieu qui en est le souverain législateur. Les hommes pervers et fainéants qui naguères gaspillaient les deniers publics et poussaient à la jouissance du travail d'autrui tous les envieux que le frein surnaturel ne retient pas, ces Marseillais grossis d'une bande d'étrangers sans aveu, n'aiment et n'honorent pas le travail, parce qu'ils n'aiment et n'honorent pas l'Être supérieur qui seul pourrait l'imposer à leur raison et à leur volonté !

Quatrième motif : « Les besoins de la vie qui, semblables à vos maîtres vigilants, mais plus exigeants qu'eux, vous crieront sans cesse : travaille, travaille encore. » Motif indigne

(1) Le R. P. Soly, discours prononcé le 2 août dernier à la distribution des prix de l'institution Saint-Vincent.

d'un homme, insuffisant auprès des natures généreuses, et qui justifierait, à lui seul, et l'insolente oisiveté des parvenus, et les colères des travailleurs.

Cinquième motif : « L'opinion de vos semblables. » Apprenez à la redouter ; vous la trouverez « impitoyable à vos fautes. » Mais, M. le professeur, si l'opinion s'égare et devient « impitoyable à la vertu ; » si l'homme qui travaille et marche dans sa droiture, la trouve indifférente, inexorable ou injuste, que restera-t-il à vos élèves, après que vous leur avez donné cette opinion pour guide ou au moins pour stimulant ?

Sixième motif. « Nous ne sommes plus au temps, Dieu merci ! où ni le talent, ni le travail, ne pouvaient faire sortir un homme du rang obscur où il était né : l'homme nouveau, comme on disait à Rome, peut aujourd'hui prétendre à tout ; il se fait lui-même ses titres de noblesse ; et ceux-là, pour avoir leur prix, n'ont pas besoin d'être jaunis par les siècles. Comme les premières places sont accessibles à tous, et que nul en naissant ne porte comme autrefois, écrite sur le front, cette inscription terrible : « Tu ne seras jamais rien ! » « tous cherchent à les obtenir. » Prenez donc part à la lutte, Messieurs ; « vous ne réussirez pas tous ; » un grand nombre seront vaincus dans la lutte pour atteindre « les premières places ; » ils « les verront fuir leurs efforts désespérés. » Pas de désespoir néanmoins, un professeur ne doit pas « l'enseigner. » Si « vous n'atteignez pas le but, » deux choses pourront vous consoler. D'abord, « votre valeur personnelle s'en sera accrue ; » ensuite, la patrie vous *devra le mérite supérieur de ceux qui vous auront vaincus*, et que vous aurez forcés *à se surpasser eux-mêmes*.

Et la ressource de Caton ; vraiment c'était ici sa place.

Je pense que le professeur d'histoire aura versé en secret quelques remontrances dans le sein de son collègue de troisième : « Y pensez-vous, mon cher ami? Avez-vous donc oublié le fameux rapport de M. Villemain, alors notre Grand-Maître, aux termes duquel l'instruction secondaire était, avant la Révolution, plus répandue et plus largement distribuée que

de nos jours? Les Oratoriens et les Jésuites rivalisaient non sans quelque gloire avec l'Université de ce temps. Il est vrai que l'Université sut, par un bon arrêt du parlement, se débarrasser de ses concurrents les plus redoutables. Aujourd'hui encore elle habite leurs colléges, qu'elle s'est annexés par suite des modifications apportées au droit de propriété. Il n'en est pas moins vrai que les colléges d'alors étaient nombreux et plus peuplés; un troisième accessit d'histoire au collége oratorien de Tournon, était un bel et grand in-8° relié en basane. La reliure était solide comme l'éducation du temps. Les études étaient autrement fortes que de nos jours, et c'est trop peu dire. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le grand nombre de bourses fondées par des rois ou de simples particuliers. Alors on dotait les colléges libres, sans penser qu'il viendrait un temps où les contrats seraient déchirés, où la propriété serait violée dans ce qu'elle a de plus saint, les donations libres faites à la religion et à la science; où l'on dirait : Périsse l'instruction publique, mais que le niveau passe partout et sur toutes choses. Non-seulement on a dépouillé les colléges, mais on a décrété qu'il ne serait plus permis aux hommes dévoués à l'enseignement de recevoir, aux généreux amis de l'instruction, de donner, afin de tuer la propriété dans l'avenir comme dans le passé, et d'abolir pour toujours la plus pure de ses origines.

Grâce aux donations, *le travail et le talent pouvaient alors faire sortir un homme du rang obscur où il était né;* personne ne portait d'écriteau sur le front. J'en suis fâché pour vous, mon cher collègue, mais c'est absolument tout le contraire de ce que vous nous avez débité. Vous avez réédité de vieux clichés *du Siècle* ou *du National*; deux journaux des plus brouillés avec l'histoire.

De nos jours, au contraire, les conditions de l'industrie et du travail sont telles, qu'un ouvrier ne peut le plus souvent acquérir la plus indispensable des connaissances, celle de Dieu et des devoirs de l'homme. Quant à l'instruction secondaire, elle n'est accessible qu'à la bourgeoisie, soit parce que l'indus-

trie dévore le temps, soit parce que les bourses sont insuffisantes et placées à des conditions que la conscience n'admet pas toujours, puisqu'elles exigent qu'une mère donne à César l'âme de son fils. Vos phrases sont des phrases; les grands seigneurs de la finance et de l'industrie sont plus riches que les seigneurs aux parchemins jaunis, et mille fois plus égoïstes; l'ouvrier paie soit directement, soit au moins indirectement, pour entretenir les écoles de la bourgeoisie, pour fournir des bourses à la bourgeoisie, et lui, grâce à vos doctrines, grâce aux développements insensés de l'industrie, et à l'organisation déplorable de l'atelier, n'a plus pour éducateurs que d'affreux petits journalistes à un sou dont abonde notre bonne ville de Marseille, vrais bandits de la plume qui font de la parole métier et marchandise, et tiennent boutique ouverte de mensonge; on y trouve tous les poisons de l'âme, tous les poisons de la société. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui liberté de la presse, tandis qu'on punit avec raison le pharmacien coupable d'avoir débité une substance toxique sans ordonnance.

A l'école de tels professeurs, les ouvriers, se sentant parqués dans un travail forcé, sans dimanche et sans espérance, veulent, en effet, comme vous le dites, *prétendre à tout;* ce sont les *hommes nouveaux;* ils se sont comptés, et ils ont formé une ligue armée pour demander compte à la bourgeoisie de tout le capital amassé bien ou mal, par des annexions plus ou moins légales, depuis 1789. Au nom des libertés que proclame la bourgeoisie, et de l'égalité qu'elle sait opposer à la noblesse, la troisième couche se soulève et dit : Partageons tous ces bienfaits dont vous jouissez exclusivement, parce que vous avez le capital et surtout le temps. »

Voilà ce que M. le professeur de troisième aurait pu entendre de la bouche de M. le professeur d'histoire.

Mais il est un passage dont je n'ai pas pu saisir tout le sens, et qui me paraît renfermer des allusions trop délicates peut-être pour être entendues par des intelligences vulgaires. « Je ne vous ai pas parlé, Messieurs, de ces illusions généreuses, naturelles à un âge où, ne connaissant pas encore les déceptions

de la vie, le cœur est tout entier à la confiance, à la commisération et aux convictions ardentes. C'est que je ne pourrais qu'affaiblir, en cherchant à les dépeindre, des sentiments que vous éprouvez tous ; et, d'ailleurs, je crois inutile et je ne me sens pas le courage de vous avertir des erreurs et des mécomptes où peut quelquefois conduire une croyance trop naïve au bien.... Les raisonnements froids et les calculs intéressés viendront à leur heure ; mais, tant que vous le pouvez, abandonnez-vous sans crainte à ces sentiments généreux qui vous entraînent ; ces sentiments, vous n'aurez jamais à rougir de les avoir suivis. » Transition heureusement ménagée pour terminer par l'amour de la patrie.

Ce n'est plus au professeur d'histoire, c'est à M. l'aumônier, si j'avais l'honneur de le connaître, que je voudrais demander l'explication de ce passage. Mais peut-être sa position *a secretis* ne lui permettrait-elle pas de me répondre.

M. de La Filolie a « confiance dans l'éducation virile » qui se donne au lycée. Comme « il faut, même aujourd'hui, » surtout aujourd'hui, « compter avec les distinctions de rang, de fortune et de condition, » la lutte pour obtenir les premières places est une lutte ardente ; le chemin qui y conduit est âpre et étroit ; c'est ce qui rend la vie moderne si laborieuse, et le lycée en est « un apprentissage. »

Nous voyons, chaque jour, ces apprentis à l'œuvre, se disputer, dans les combats de l'intrigue ou de la parole, la fortune de leur malheureuse patrie. Voilà la vérité.

Et néanmoins le discours de M. de La Filolie est visé par le censeur-adjoint, M. Cabanel ; par le censeur, M. H. Gossin ; par le proviseur du lycée, chevalier de la légion d'honneur, M. Grenier ; par l'inspecteur de l'académie, aussi chevalier, M. Bayan ; *vu et approuvé* par le recteur de l'académie d'Aix, officier de la légion d'honneur, M. Vieille. C'est qu'en effet il est irréprochable, puisqu'il n'attaque aucun des cultes reconnus par l'Etat. On pourrait le signer et être nommé marguillier de sa paroisse.

A la distribution des prix de l'*École d'Arts-et-Métiers d'Aix*, à laquelle assistaient MM. les vicaires-généraux du diocèse, on a entendu M. Livet, inspecteur général, et M. Limbourg, préfet du département. Citons quelques nobles paroles de M. Limbourg : « Travaillez pour obéir à Dieu qui fait de l'effort la condition nécessaire de toute moralité et de toute carrière honorable ; travaillez pour reconnaître les bienfaits de la société qui, après avoir donné le bénéfice d'une riche éducation, est en droit d'exiger, de ses privilégiés, les vertus qui font les soldats valeureux et les bons citoyens. »

L'orateur de la distribution des prix n'a pas eu partout la même malechance qu'à Nimes.

La ville de Digne, chef-lieu du département des Basses-Alpes, possède un collége communal. Le collége communal de Digne possède un grand homme, ce grand homme s'appelle M. Martin. M. Martin est un grand mathématicien, mais il n'est que mathématicien, par la raison irréfutable qu'il n'existe rien en dehors des mathématiques. M. Martin se sépare, sur ce point, du divin Platon, de Kepler, de Descartes, de Newton, de Leibnitz, d'Ampère, de Cauchy, de Biot et de tant d'autres. Qu'importe ? pourvu qu'on puisse compter, parmi les adeptes de la science sans Dieu, Lucrèce, Arouet et M. Martin. M. Martin est distrait, comme tous les esprits de sa force. Citons un échantillon : « Ici, dans le domaine des sciences exactes, l'opinion n'*y* exerce *aucun* empire *despotique ;* le doute et l'incertitude en sont bannis. »

Collége Chappuisien « Le préfet préside ; à ses côtés le maire et l'inspecteur d'Académie, puis des officiers, les professeurs, un ou deux ecclésiastiques. Du Conseil municipal, pas de trace.

« Suivant la liste des lauréats, cet établissement, si onéreux pour nos finances, est peuplé en grande si ce n'est en majeure partie d'élèves étrangers à Annecy. Nos concitoyens se tromperaient-ils dans la persistance qu'ils mettent à envoyer leurs

enfants ailleurs? Ici, pourtant, il y a presque autant de bourses et de demi-bourses que d'élèves ; on n'a pas de frais de voyage à solder ; on a l'avantage de voir ses enfants quand on le désire..., etc., etc. Et néanmoins bon nombre de bourgeois et de négociants font élever à l'étranger leur chère progéniture. »

(*Union savoisienne.*)

Au *lycée de Brest*, tout paraît s'être *bien* passé, je veux dire avec la réserve familière aux grands dignitaires de l'Université, sans déranger la plus petite pierre de cette mosaïque aux mille couleurs qu'on est convenu de nommer l'Opinion publique.

M. Lionel Dauriac, professeur de philosophie, avait entrepris de démontrer que le devoir de l'homme dans la vie est de faire prédominer en soi l'idée sur la sensation, l'ange sur « la bête. » Il ne paraît pas à l'excellent journal l'*Océan de Brest*, que M. Lionel ait réussi dans son entreprise ; « les définitions sont trop indécises et surtout le point d'appui surnaturel lui fait à peu près défaut ou se trouve trop voilé. » Le discours de M. Penquer, maire de Brest, rappelant, comme on le fait partout, les éclatants succès du lycée, et faisant l'éloge des élèves, des professeurs et du proviseur, a été favorablement accueilli du public.

Il y a eu un troisième orateur, M. le Curé des Carmes ; mais l'accompagnement que faisait à sa parole la musique des équipages, n'a pas permis de l'entendre.

Notons, en passant, la présence d'*un grand nombre de membres du clergé*, pendant qu'à Nimes, par exemple, un seul des curés de la ville avait accepté l'invitation.

Nous ne dissimulerons pas que la jurisprudence qui tend à s'établir à Nimes, dans les rangs du clergé, nous paraît plus favorable que celle de Brest aux véritables intérêts de l'Eglise.

Il nous serait très-agréable de louer sans réserves le discours éloquent et patriotique prononcé, au *Collége de Perpignan*, par M. Camp, inspecteur d'académie. C'est une magni-

fique apologie du spiritualisme et surtout de la liberté morale. Les professeurs y sont loués, cela va sans dire, de s'être montré « fidèles aux bonnes traditions universitaires ; » le tout est de s'entendre, et peut-être cela veut-il dire qu'ils ont été le moins qu'il se peut universitaires. Saint Paul y passe à la faveur de la philosophie grecque, et le spiritualisme chrétien s'y place sous la protection du spiritualisme platonique. Théodore Jouffroy, l'auteur du célèbre article-pamphlet, *Comment les dogmes finissent*, y est invoqué comme autorité pour donner du crédit à la liberté de Dieu. Mais ce que je voudrais surtout signaler, c'est une lacune fort grave et qui se retrouve dans les meilleurs discours du genre. « Vos études et votre conscience vous montreront le bien, dit l'orateur, et vous donneront la force de le réaliser... Vous aurez, pour servir votre pays, cette énergique puissance que seule la liberté donne. » Tout cela est inexact. Les études fortifient l'intelligence, comme la gymnastique assouplit le corps et en double les énergies ; la conscience, éclairée par une lumière dont on ne parle pas, nous montre le bien ; la liberté, restaurée par des secours dont on ne dit mot, est la grande puissance de l'âme. Mais ni les études, ni la conscience ne suffisent à donner à l'âme son ressort, à la liberté sa puissance d'action ; notre volonté malade et brisée ne sera guérie et remontée que par des moyens surnaturels : voilà ce que les hommes ont besoin d'apprendre de bonne heure, voilà ce que les meilleurs, parmi les universitaires, oublient de leur dire. Signalons encore, à la suite d'un magnifique tableau de la France chrétienne, le malencontreux éloge des principes de 89 qui, loin « de donner une nouvelle vie à l'Europe, » l'ont conduite à l'anarchie morale et presque à la décomposition.

A la distribution des prix du *lycée de Rodez*, M. le professeur Lavigne énumérait, avec une complaisance légitime et beaucoup d'érudition, les illustrations sorties du collège de Rodez, fondé par les jésuites et *annexé à l'Université*. Il nommait Gayrard, Chaptal, Mgr Frayssinous, l'abbé Boyer etc. Ces

grands noms défilèrent devant les têtes à képi, sans même fixer leur attention. Pour être complet, l'orateur crut devoir citer M. Louis Blanc. A ce nom, applaudissements frénétiques sur les bancs des écoliers et cris enthousiastes : *Vive Louis Blanc* !

Chrétiens naïfs, ne poussez donc pas la candeur jusqu'à l'apostasie, fuyez l'Université. Et vous, nos maîtres par le sacerdoce, comprenez que d'où la religion et le respect se sont retirés, l'Eglise n'a plus qu'à sortir.

Collége de Château-Gontier (*Mayenne*). M. l'abbé Barbé, principal, a solidement établi que la religion devrait être l'*âme de l'éducation, en pénétrer toutes les parties et tout animer de son esprit*. Or, dit-il en finissant, « cette place nécessaire, l'Evangile ne l'obtient pas, même dans nos maisons chrétiennes : l'enseignement religieux y est en souffrance, parce que nous sommes assujettis à des programmes... Nous devrions donc trouver à nos côtés, combattant pour la revendication des universités libres, tous les hommes intelligents, désireux de voir la France mutilée cicatriser ses blessures, etc. »

M. A. Fournier, maire, a donné une savante esquisse de l'histoire du collége. Heureuse ville « où les écoles laïques sont aussi des écoles chrétiennes ! »

École mutuelle de Châtellerault (*Vienne*). Dans le discours prononcé à la distribution des prix, M. Paillier a développé cette pensée d'un ancien : « Je remercie les dieux de m'avoir donné de bons parents, de bons maîtres, de bons amis. » Mais il a commencé par lui donner une forme chrétienne en la plaçant sur les lèvres des jeunes élèves : « Mon Dieu, nous vous remercions de nous avoir donné de bons parents, de bons maîtres, de bons amis. » L'école de Châtellerault est une vivante protestation contre l'abus qui se fait de nos jours de ce mot de *laïc* dont on voudrait faire le synonime d'*impie*. M. Paillier fait l'éloge de l'enseignement mutuel ; mais, pour lui, « la Religion est la colonne sur laquelle repose l'édifice social. »

LES COLLÉGES LIBRES.

La place d'honneur, dans nos colonnes, est due à nos frères d'Alsace, prisonniers de guerre. Nous empruntons à l'un de nos correspondants les détails suivants qu'on ne lira pas sans émotion : « L'autorité allemande ayant fait fermer le *gymnase catholique de Colmar*, il sera rouvert, le 14 octobre prochain, à Lachapelle-sous-Rougemont, dans la partie du Haut-Rhin restée française. Mgr l'évêque de Strasbourg a présidé la distribution des prix qui a eu lieu à Colmar, le 2 août. Après que M. le Directeur eut prononcé son discours, M. le maire de Colmar se leva pour parler; mais l'émotion provoquée par les adieux qu'il venait d'entendre, l'avait tellement saisi, qu'il mit quelque temps à la maîtriser. Il exprima alors, en termes chaleureux qui furent vivement applaudis, la reconnaissance de la population de Colmar pour tout le bien que lui avait fait le collége libre, et les profonds regrets que lui faisait éprouver une telle perte. M. le Directeur s'étant ensuite levé pour aller serrer la main au maire, celui-ci l'embrassa. La veille, M. le le curé de Colmar (car il n'y a qu'une paroisse à Colmar, quoiqu'il y ait bien 16,000 catholiques, c'était du moins le chiffre avant 70) avait réuni le collége libre à l'église paroissiale, et avait voulu lui exprimer, du haut de la chaire, ses remerciements, ses adieux et ses regrets.

Il nous en coûte de ne pas insérer *in-extenso* le discours prononcé par M. l'abbé J. Umhang, directeur du gymnase. Nos lecteurs le regretteront plus que nous en jetant les yeux sur les fragments que nous insérons ici.

L'orateur, dans son exorde, faisant allusion aux discours prononcés sur la tombe des hommes de bien qui ont honoré la cité par leurs vertus ou leurs grands gestes, s'écrie : « Messieurs, ce n'est pas un homme qui va disparaître de votre sein, c'est une œuvre toute entière. Vous êtes accourus, pour donner à cette œuvre, une dernière marque d'estime et de reconnaissance. Depuis vingt et un ans, le collége libre de Colmar

s'est dévoué, avec une ardeur infatigable, à l'éducation et à l'instruction de vos enfants, comme au soulagement de vos pauvres ; sa dernière heure a sonné... C'est donc moins un discours académique qu'une oraison funèbre que j'ai à prononcer devant vous. »

L'histoire du gymnase catholique de Colmar; son esprit, son passé et son avenir, tel est le sujet traité par M. Umhang.

« Après la révolution de 1848..., un souffle de foi et de liberté se fit sentir dans les régions politiques, et pénétra jusque dans la masse du peuple. La foi est sœur de la liberté. On comprit que si tout monopole est odieux de sa nature, le monopole de l'enseignement est la plus insupportable des tyrannies. La liberté d'enseignement fut décrétée en France par la loi de 1850. Depuis, les choses ont bien changé... Spectacle étrange qu'offre le XIXe siècle, si fier de ses progrès et de sa civilisation, arborant sur tous ses drapeaux, gravant sur tous les édifices publics, ce qu'on appelle les immortels principes de 89, et faisant litière de toutes les libertés, pour se courber devant l'omnipotence de la foule inintelligente, qui ne rêve que le désordre et le crime.

« Monseigneur l'Évêque de Strasbourg, dont la haute intelligence avait entrevu aussitôt le brillant avenir qu'ouvrait cette ère nouvelle à la cause de la religion qui est aussi la cause de la société, se hâta de profiter des dispositions libérales de la loi de 1850, et fonda un collége libre à Strasbourg, en 1851, puis celui de Colmar, en 1852. Le 26 octobre, à l'église paroissiale, en présence de la population ayant à sa tête son vénéré pasteur M. Maimbourg, notre bien-aimé Prélat appela les bénédictions du ciel sur son œuvre nouvelle ; et, le même jour, le collége libre commença ses cours dans le modeste local de l'ancienne poste....

« En 1857, Sa Grandeur, qui n'avait cessé de soutenir de sa bourse et de ses encouragements son œuvre naissante, acheta au prix d'immenses sacrifices, seul et de ses propres deniers, l'ancien couvent des Capucins, notre local actuel. L'avenir du

collége libre était assuré.... Le collége libre se développa d'année en année. La transformation du collége communal en lycée impérial ne fut pas un obstacle à son expansion... »

« En vain un ministre, hostile à l'enseignement libre, par un arrêté tracassier, élaboré dans un esprit étroit et mesquin, fit-il changer en 1860 le nom de collège libre en celui de Gymnase catholique ; le nombre de nos enfants allait toujours en croissant; 300 élèves dont la moitié interne, fréquentaient nos cours. Aux examens des deux baccalauréats, aux examens d'admission pour les écoles du gouvernement ou pour les différentes administrations, les plus beaux succès couronnaient leurs efforts ; la confiance des parents grandissait avec l'épanouissement de l'œuvre, quand éclata la malheureuse guerre de 1870. Ce fut alors que commença une période bien douloureuse pour le collège libre : trois années d'angoisses et d'amère tristesse. Nous marchions à la mort, nous le savions ; mais comme l'homme ici bas ne renonce jamais complètement à l'espérance, nous cherchions, comme le naufragé, une planche de salut, et nous ne la trouvions pas. C'est dans cette pénible ascension au Calvaire, au milieu d'une lente agonie, que succomba notre chef et notre guide. Au moment où il touchait au but de ses désirs, au moment où le rêve de sa vie se réalisait, il vit ses espérances échouer au port. C'en était trop ; son cœur se brisa avant la chute de son œuvre. Dieu a voulu lui épargner cette dernière douleur. Il avait lutté avec un courage héroïque, avec le désespoir d'une mère, qui veut arracher son enfant à la mort, fût-ce au prix de sa propre vie. Ce fut en vain ! Deux mois après, une seconde victime tomba dans nos rangs, M. l'abbé Spitz, notre préfet de discipline. Le jour de ses funérailles, l'arrêt de mort fut notifié au collège libre. On lui permit d'achever le semestre. Ce terme fatal est arrivé.

Tel est en peu de mots l'historique du collège libre de Colmar ; voyons maintenant l'esprit qui l'a animé....

« Un autre moyen que nous avons employé pour opérer la réconciliation du riche et du pauvre, c'est l'établissement de la société de Saint-Vincent-de-Paul parmi nos élèves. Le petit sou

que même les plus jeunes enfants prélevaient volontiers chaque semaine sur leurs menus plaisirs ; la quête qui se faisait à la réunion hebdomadaire des membres ; la loterie organisée par les soins des élèves, permettaient de verser chaque année près de 3000 francs dans le sein des pauvres. Mais le secours matériel est le moindre des bienfaits de cette admirable institution. Accompagnés de leurs maîtres, les plus grands d'entre les élèves se rendaient chaque semaine dans les familles nécessiteuses, s'asseyaient au chevet du vieillard épuisé par les ans, de l'ouvrier cloué sur son lit de souffrances par une cruelle maladie, causaient avec le pauvre honteux, d'autant plus digne d'intérêt, qu'il cache sa misère....

« Comme nous croyons, avec notre vénéré prédécesseur, qui a victorieusement établi sa thèse contre M. Victor Laprade, que le collège n'est « ni un couvent, ni une caserne, ni une prison » ; comme nous admettons avec lui que le collége « n'est que *la* « *famille agrandie*, où sous la direction de maîtres dévoués, « qui sont substitués aux parents, et par là même doivent être « investis de leur autorité souveraine, les élèves sont traités « comme des enfants que l'on chérit sans faiblesse ni préjugés ; « où l'on travaille non seulement à cultiver leur esprit, mais « encore à former leur cœur, et à fortifier leur caractère, » nous avons pensé que la sévérité du maître doit toujours être tempérée par la bonté et l'affection du père....

« Plus de 1500 jeunes gens ont passé par nos mains. Tous sans doute ne sont pas devenus des saints, mais l'immense majorité fait honneur à leurs familles et à leurs maîtres....

« Né dans une atmosphère de liberté, n'ayant jamais subi d'attache gouvernementale, ne relevant que de Dieu et de l'évêque du diocése, son fondateur, le collège libre devait succomber, quand on lui enleva son élément vital, la liberté....

« Dieu nous avait dit comme à Abraham : prends ton fils et immole-le sur la montagne que je t'ai désignée. Plutôt que de forfaire à nos convictions, et de prévariquer à nos devoirs, nous étions décidés au sacrifice de l'œuvre, à laquelle nous avions consacré notre vie entière. Dieu se contenta de notre

soumission, et, s'il permit la mort du collège libre, ce fut pour le rappeler aussitôt à la vie. Le jour de sa résurrection suit le jour de sa mort.

« Notre prochaine rentrée se fera à Lachapelle, à un kilomètre de la frontière, dans le vaste local occupé autrefois par le petit séminaire du Haut-Rhin, dont les bâtiments seront complètement restaurés et agrandis. Là, fidèles à nos traditions, nous continuerons à nous dévouer à l'éducation des enfants de notre chère Alsace ; et, le bien que nous ne pouvons plus faire sur la terre qui nous a vu naître, nous irons l'accomplir sur un sol plus généreux et plus hospitalier. Nous osons croire que les parents qui nous ont honorés jusqu'ici de leur confiance, voudront bien nous la continuer encore ; car de notre côté, rien ne manquera pour que le collège libre transféré à Lachapelle reste digne du collège libre que vous avez connu à Colmar. »

Nous n'oserions toucher de nos ciseaux de critique, aux adieux pleins de larmes qui sont la péroraison de ce discours :

« Messieurs, en ce moment, une tristesse inexprimable envahit mon âme ; mon cœur s'emplit de larmes, à la pensée que l'heure de la séparation est venue. Noble et généreuse population de Colmar, qui nous avez reçus dans votre sein avec une sympathique bienveillance, et nous l'avez continuée pendant tant d'années, soyez bénie, et recevez, avec nos derniers adieux, l'expression de notre affectueuse reconnaissance. Nos cœurs se brisent, maintenant qu'il faut vous quitter, car vous étiez devenue notre famille d'adoption. Vénérable clergé de Colmar, qui nous avez donné tant de marque d'aimable confraternité, nous ne pourrons plus rehausser vos belles solennités, ni vous aider dans votre sainte mission de sauver les âmes. Magistrats de cette cité, je rends hommage à la courtoisie et à la bienveillance que vous nous avez témoignées, en toutes circonstances, dans tous les rapports que nous avons eus avec l'administration. Vous, pères et mères, qui nous avez confié ce que vous avez de plus cher et de plus précieux, vos enfants, que nous avons aimé du même amour que vous ;

la séparation ne saurait déchirer les liens qu'une mutuelle estime a noués entre nous. Vous, anciens élèves, qui formez aujourd'hui en partie la bourgoisie de Colmar, qui avez reçu avec nos enseignements, les premiers épanchements de nos cœurs, et qui n'avez cessé de nous entourer de vos respects et de votre affection, recevez nos adieux. Nous avions espéré élever vos enfants, comme nous vous avions élevés ; cet espoir nous remplissait de joie ; un sort cruel nous arrache à vous. Pauvres de Colmar, que nous avons aimés et consolés, nous ne pourrons plus secourir vos infortunes ; nous prierons le Père des pauvres de nous suppléer auprès de vous. Et vous, murs chéris, élevés à la sueur de nos fronts, à l'ombre desquels nous avons travaillé et souffert, et que nous ne pensions plus quitter que pour un monde meilleur, adieu ! vous n'entendrez plus résonner les joyeux ébats de nos enfants ! Sanctuaire de notre Dieu, décoré par la main d'un artiste, qui n'est plus, où si souvent nous avons prié pour les âmes qui nous étaient confiées, adieu ! Les voix croyantes de nos élèves ne feront plus retentir de saints cantiques votre voûte sacrée. Adieu, vous tous qui nous avez aimés. Comme Enée emporta des ruines de sa patrie, son trésor le plus cher, son vieux père et ses pénates proscrits, nous emporterons avec nous les beaux exemples et les vertus de notre bien-aimé Directeur, le souvenir du bien que nous avons pu faire, les bénédictions de vos pauvres, et, permettez-moi, Messieurs, de le croire, vos regrets, votre estime et votre affection. »

Colmar, le 2 *août* 1873.

Nous serions heureux de pouvoir donner sur la distribution des prix de l'*Ecole Salvien, à Marseille*, d'autres détails que ceux que nous empruntons à la *Gazette du Midi*. L'*Ecole Salvien* est une création de M. Barnave ; fortes études, éducation sérieusement catholique, s'y trouvent réunies, le nom seul de son directeur en serait une garantie suffisante. « Dans une excellente allocution, M. Barnave a recommandé à ses jeunes élèves les vertus dont on déplore le plus l'absence de nos jours, la

franchise et le dévouement. Il a ensuite cédé la parole à M. l'abbé Rigaud qui a captivé, à son tour, l'auditoire, par quelques paroles pleines de justesse et d'à-propos. »

A la fin de la distribution des prix qui a eu lieu au *Petit Sacré-Cœur de Marseille*, tout à fait en famille, et en quelque sorte à huis-clos, « Monseigneur Place, évêque de Marseille, a adressé à son jeune auditoire une allocution cordiale, où il a témoigné aux maîtres comme aux élèves toute sa satisfaction, leur faisant espérer qu'une plus grande solennité sera donnée l'année prochaine à cette distribution, où les élèves pourront être couronnés par leurs parents et amis. » (*Le Citoyen.*)

La *Gazette du Midi* nous a fait connaître le beau discours prononcé par M. Gustave Patot, à la distribution des prix de l'institution qu'il dirige avec un succès si mérité. Il a traité de la restauration des universités catholiques ; la France en possédait vingt-deux avant la Révolution. Le moyen le plus sûr et le plus complet de régénérer le peuple français, c'est de commencer par les classes influentes, dont les exemples ont tant de puissance ; et pour cela il faut créer des universités catholiques, sur le modèle de celle de Louvain, où, pour le dire en passant, « presque tous les professeurs sont laïcs ». Telle est la thèse soutenue par M. Gustave Patot, avec autant de bonheur dans l'expression que de force dans le raisonnement.

M. l'abbé Jauffret, supérieur de l'*Ecole Belsunce, à Marseille*, a traité du concours que les *parents* doivent aux *maîtres* dans l'œuvre de l'éducation qui « seule donne l'empire des âmes. » Son discours, solidement pensé et fort bien écrit, renferme de très-utiles renseignements, parmi lesquels nous signalons surtout ce qui concerne le système pénitentiaire des collèges chrétiens. Nous ferons seulement remarquer à l'orateur que l'Université n'est pas un malade guérissable, vu que le mal est dans sa constitution même. Par conséquent, lorsqu'il s'agit de *noble et fructueuse émulation*, il ne faut pas mettre sur la même ligne *lycées et maisons libres*. Pour le clergé français, la *cause*

doit être *finie;* l'Université est, de sa nature, ennemie de l'Eglise, et les lycées sont des pépinières de libres-penseurs.

Que dire de l'*Œuvre de la jeunesse ouvrière?* Les récits de miracles rencontrent toujours des incrédules. Près de quatre cents enfants sont instruits là, mais solidement instruits. Quoique fils d'ouvriers, ils font leurs classes régulièrement ; on les garde toute la journée, mais surtout on tient à les avoir les jeudis, les dimanches et les jours de fête. Le directeur et ses coopérateurs sont heureux de se dépenser constamment, de se consumer à l'œuvre de Dieu. Ces enfants savent sans doute le dessin, le lavis et l'ornementation ; ils chantent à ravir, et ils ont su nous le prouver ; ils savent aussi la musique, nous avons été étonnés de l'entrain et de la correction qui distinguent leurs deux corps de musique ; ils apprennent l'histoire, la géographie, le français et même le latin ; mais ce qu'ils savent bien, ce qu'ils apprennent au contact incessant de leurs maîtres, c'est la religion qui se fait pour eux conversation familière et s'insinue dans la partie la plus intime et la plus pratique de leur vie. Leur distribution des prix a été une fête simple et charmante, présidée par M. l'abbé Ricard, vicaire-général du diocèse.

Après un discours fort éloquent de M. Ricard, sur la nécessité de la piété et le précieux concours qu'elle fournit à la science, M. l'abbé Timon-David a fait son rapport annuel. Pour parler comme il l'a fait, il faut être bien sûr non-seulement d'aimer, mais d'être aimé. D'autres racontent les perfections des œuvres qu'ils ont fondées et les succès de leurs enfants ; M. Timon-David s'attache impitoyablement à signaler leurs imperfections et leurs défauts ; il en dévoile les causes, sans épargner les parents à qui il arrache les *meâ culpâ* les plus pénibles à la nature ; il consigne à la porte cette couche sociale formée du détritus de nos révolutions, détrempée d'athéisme et d'immoralité : ici, dit-il, on est *clérical,* ce que les gens pervers détestent le plus. Si cela ne vous plaît pas, ne franchissez pas le seuil de la porte.

Malgré cette rude et noble franchise, ou plutôt à cause de cette franchise, l'œuvre de M. Timon-David, si difficile, je dirai presque si impossible et si entravée, croît et prospère : depuis plus d'un quart de siècle, elle travaille à répandre dans la jeunesse ouvrière de Marseille un ferment de résurrection.

Monseigneur l'Evêque de *Coutances* présidait la distribution des prix aux élèves de l'*Institution Saint-Jean*. La séance a été ouverte par un discours, souvent applaudi, dans lequel M. Le Nordez, directeur, a exposé le triple caractère de l'éducation des enfants qui doit être, de nos jours, *intellectuelle*, *morale* et *chrétienne*. (*Revue catholique de Coutances.*)

Au *Séminaire de l'Abbaye-Blanche,* M. l'abbé Gillot, supérieur, a montré que le moyen de relever les caractères est de soumettre l'intelligence, le cœur et la volonté à la bienfaisante influence de la religion. On regrette que ce remarquable discours ne soit pas livré à l'impression. A la fin de la cérémonie, Monseigneur l'évêque adressa aux jeunes élèves une allocution paternelle toute pleine d'excellents conseils et de précieux encouragements.

A Orléans, comme à Coutances, les anciens, j'entends ceux qui florissaient entre Moïse et Jésus-Christ, les Athéniens de Périclès et les Romains d'Auguste, sont toujours honorés comme aux beaux jours de Léon X ; le goût des études classiques s'y perpétue dans toute sa pureté, on y respire les parfums les plus délicats de la renaissance : c'est un vrai culte que des traditions puissantes sauront défendre contre la barbarie des temps moyens ou des temps modernes. D'après Mgr Dupanloup, invoqué par la *Revue catholique de Coutances*, à la suite des *Annales religieuses et littéraires d'Orléans*, l'Eglise, après avoir sauvé les langues et les littératures anciennes, est restée plus fidèle que personne à en garder et à en *propager le culte.*

Donc, au *Petit-Séminaire de La Chapelle,* à Orléans, les élè-

ves ont joué l'*Œdipe à Colone*, avec une étonnante perfection. L'auditoire était bien fait pour les intimider un peu. C'étaient des membres de l'Académie française, de l'Institut, de l'Assemblée nationale, du Conseil supérieur de l'Instruction publique ; de hauts dignitaires de l'Université, des poètes, des littérateurs, des critiques éminents. C'était en particulier : Mgr le duc de Montpensier, dont le fils devait apparaître un instant parmi les acteurs ; — M. Rhangabé, ambassadeur de Grèce à Paris ; M. Saint-René Taillandier, de l'Académie et de la *Revue Buloz* ; M. Ravaisson ; M. Weiss, « Conseiller d'état, publiciste éloquent, dont la verve *tout athénienne*, a rendu sous le ministère de MM. Duruy et Jules Simon, de si grands services à *la grande cause de l'éducation nationale* (1) ; » M. Albert Gigot ; M. Tranchau, inspecteur d'académie ; enfin, M. le pasteur de Pressensé, « venu pour voir et juger par lui-même des choses qu'il ignorait, et auxquelles il ne devait point refuser sa loyale admiration (2). »

Le lendemain, distribution des prix des deux Petits-Séminaires. Dans le discours d'usage, M. Lebeurier, supérieur de La Chapelle, « s'est proposé de montrer l'influence de l'esprit de famille sur l'éducation, telle qu'elle est donnée dans les établissements religieux. » « Avec une élévation d'idées, une délicatesse de sentiments, une élégance de style et une énergie » qu'on s'est plu à reconnaître, il a fait voir quelle action puissante, continuelle, un père, une mère, peuvent et doivent exercer sur leurs enfants, même lorsqu'ils les ont éloignés d'eux pour les confier à des maîtres chrétiens. Il a fait ensuite le tableau de la vie de famille au sein du Petit-Séminaire. Ce discours, véritablement pastoral, rempli de détails pratiques, de traits les plus aimables, de souvenirs les plus touchants, a été plusieurs fois applaudi. L'intérêt, l'émotion que n'a cessé d'exciter l'orateur dans son vaste et brillant auditoire ont dû lui prouver que ses graves enseignements étaient compris et que sa parole porterait des fruits. »

(1) Journaux cités ci-dessus.
(2) *Ibid.*

Nous dirions volontiers quelques mots de la distribution du *Petit-Séminaire d'Auray*, et de ce discours de M. le Préfet de Vannes, si violemment attaqué, et qui a, dit-on, été l'objet d'une interpellation à la *Commission de permanence*. Mais les documents nous manquent.

Il ne nous est pas permis d'entretenir nos lecteurs des discours prononcés à la distribution des prix du *Collége de l'Assomption* à Nimes. Ils ont déjà pu lire le discours du R. P. Emmanuel Bailly, directeur. Espérons que la *Revue* pourra publier aussi la magnifique allocution de Mgr Plantier, *sur le patriotisme*. L'évêque de Nimes parle de ses douze lustres et de l'hiver des ans dont il commence à ressentir les atteintes. On ne s'en douterait pas à entendre ses généreux élans de patriotisme. Un souffle puissant anime sa parole ; mais il en est toujours le maître, et ni le feu de l'enthousiasme ne peut le faire dévier des règles de l'art, ni la magistrale symétrie qui y règne ne saurait en amortir les ardeurs.

On nous communique à l'instant les discours prononcés à la distribution des prix du *Collége Saint Stanislas, à Nimes.*

« Comment doit se faire l'interprétation poétique de la nature, comment, en la faisant, les jeunes gens doivent éviter les théories de l'école sceptique, et celles de l'école réaliste ou licencieuse, c'est ce que M. l'abbé Camille Ferry, professeur suppléant de rhétorique, leur a indiqué avec une lumineuse fermeté de doctrine et dans une langue parfaitement littéraire. » A cet éloge, decerné par un maître, je veux dire par Mgr Plantier, évêque de Nimes, que pourrions-nous ajouter ? M. l'abbé Ferry voudra bien nous permettre une seule remarque, et nous la lui soumettons en toute humilité. Lucrèce, et en général les athées de l'Ecole d'Epicure, n'étaient pas des *positivistes*, dans le sens moderne. Ceux-ci s'interdisent la recherche des causes ; ceux-là prétendaient les trouver en dehors de Dieu. Les positivistes n'admettent que des faits; la science les groupe et les enchaîne par des lois algébriquement formulées. Les athées

de l'antiquité se consumaient à les expliquer par de vaines hypothèses : éléments primitifs, atomes de formes diverses, etc. Mais cette petite observation de détail n'affaiblit en rien le charme que nous a causé la lecture de ce remarquable travail.

Mgr Plantier, dans un langage où l'on retrouve les magnificences de la parole prophétique, nous montre dans les grands phénomènes de la nature des *présages*, des *représailles* et des *expiations*.

Les altérations qui, de nos jours ont atteint tour à tour « ce vulgaire tubercule, qu'on appelle si justement le second pain des pauvres », et la vigne frappée d'abord dans son fruit, puis jusque dans son germe et sa racine ; « l'anathème inexorable » qui pèse sur cette terre promise distillant jadis le lait et le miel et qui semble s'étendre sur tout l'orient ; le spectacle de l'Afrique désolée, peuplée de ruines et habitée par des ombres, et les invincibles résistances qu'elle semble opposer à la civilisation ; tous ces fléaux à l'état naissant ou bien attachés, comme une lèpre incurable, au sol des patries coupables, tous ces grands spectacles de ruine et de désolation, viennent témoigner à l'appui de la de la thèse de Mgr Plantier et comme répondre à son appel : « Nous sommes les messagers de Dieu : présages, sanglantes ironies ou séculaires expiations. »

Nous nous reprocherions vivement d'omettre la distribution des prix faite à *l'école d'adultes* dirigée par les Frères, à Nimes. Comme à l'Assomption, comme à Saint-Stanislas, la cérémonie était présidée par Monseigneur, assisté de M. Baragnon, député, et des principales autorités ou notabilités de la ville. Un rapport très-intéressant de M. Rédarès, avocat, a été suivi d'un discours vraiment admirable de M. Blanchard, maire de Nimes, sur le respect. Je dis *admirable*, et je le dis avec une pleine conviction. Tous les organes de la presse catholique s'empresseraient de le reproduire, j'en ai la certitude, s'ils le connaissaient. On peut le lire dans la *Gazette de Nimes*.

C'était par 38° de chaleur à l'ombre, dans une cour étroite et encaissée entre quatre hautes murailles ; là, autour

de Monseigneur l'Évêque de Nimes, se pressaient des prêtres par centaines et tout ce qui pouvait tenir de monde entre les parois non élastiques du préau format-bocal; les deux étages de la maison et jusqu'à la toiture étaient garnis de dames en observation. Plusieurs des invités, arrivés trop tard, c'est-à-dire une demi heure avant l'ouverture, restaient dans la rue, au milieu d'une foule jalouse, leur billet à la main, et comme enveloppés dans leur droit?

C'était la distribution des prix à la *Maîtrise de la cathédrale de Nimes*. Quel supplice ne consentirait-on pas à endurer pour venir entendre gazouiller ces intelligents rossignols qui savent unir, à la mélodie suave de leurs concurrents du bocage, les savants effets de l'harmonie?

Il y a dix-sept ans déjà que Mgr Plantier, « au prix de beaucoup de sacrifices personnels » et avec le concours généreux de la Fabrique de la cathédrale, a créé une maîtrise, dont l'avenir est assuré, et que les meilleurs artistes de Nimes « honorent de leurs plus cordiales sympathies. »

Les élèves ont exécuté, à ravir, un petit opéra-bouffon, dans lequel ma situation entre un magistrat municipal et un chanoine, et ma notoire incompétence ne m'ont permis d'apprécier, avec le gros public à évantails, que ces mots : « La chaleur est accablante » chantés par l'Alcade et par le chœur dans un andante traînant et mou, tout de circonstance.

M. l'abbé Prouvèze, l'intelligent et zélé directeur de la maison, semble avoir entrepris de nous donner dans ses discours, des esquisses historiques et théoriques sur la musique religieuse et le chant d'église destinées à former comme un corps de doctrine. Après avoir constaté, en 1871, que l'Eglise a toujours chanté, mais que trop souvent, de nos jours, le plain-chant se traîne, décoloré, sans rhythme, sans mesure et dépourvu d'accentuation; après nous avoir, en 1872, fait voir « l'Eglise, pour se constituer un chant, bannir inexorablement de ses temples et les mollesses chromatiques et les perfides vigueurs du chant enharmonique; ne permettre aux mélodies

du sanctuaire de se dérouler qu'à travers les degrés de la tonalité diatonique; enfin demander au rhythme lui-même de la parole le secret et la vie de son rhythme mélodique, » l'orateur nous a exposé, cette année, comment l'Eglise « a choisi ses modes ou ses tons; » pourquoi douze d'abord, réduits ensuite et définitivement à huit; comment enfin elle a fixé les principes de sa cadence. » Parler de ces choses techniques, de leur nature sèches et peu accessibles au grand nombre, avec clarté et même avec éloquence; être didactique jusqu'à la rigueur et intéresser un auditoire de distribution des prix, ce problème n'a pas paru insoluble aux efforts du digne successeur de M. le chanoine Vessières.

Si nous avons fait à la maîtrise de Nimes une part de compte-rendu un peu plus large, c'est parce que nous tenons à prendre acte de ces deux vérités proclamées par l'orateur : D'une part, le plain-chant seul convient à l'Eglise d'où sont inexorablement bannies et les molesses, et les mondaines audaces des chants du dehors; d'autre part, le plain-chant, tel qu'on l'exécute bien souvent « n'est plus qu'un cadavre; » il faut lui restituer son rhythme, sa mesure et sa cadence, son accentuation. Ce travail « fut digne des Augustin, des Ambroise et des Grégoire. »

Un simple coup d'œil jeté sur la liste des lauréats de *l'institution de Felletin* (*Creuse*), suffit pour révéler la force des études de cette maison. M. l'abbé Penaud, supérieur, ami de sages réformes autant qu'il est l'ennemi de dangereuses innovations, mérite d'être applaudi des deux mains quand il dit dans son allocution aux *familles* :

« Combien de pauvres enfants consument sans fruit, dans une étude trop précoce du latin et du grec, un temps et un travail qui, appliqués ailleurs, leur apporteraient le succès, et se dégoûtent ainsi de ces nobles connaissances avant d'être à l'âge où il aurait fallu les aborder! »

M. Penaud « a cru trouver une solution sérieuse de cette difficulté dans l'organisation plus complète des classes de français. »

M. l'abbé Laplace, supérieur du *Petit Séminaire de Saint-Pé* (diocèse de Tarbes), fait connaître, dans son discours, les moyens employés dans cet établissement pour « faire estimer et aimer le travail, en le présentant par ses beaux, par ses grands côtés. » Le système de récompenses et de punitions, en usage dans cette maison, est bien propre à y entretenir un esprit de sage et féconde émulation.

Ecole Saint-Charles à Saint-Brieuc, dirigée par les dominicains enseignants. *Nos deux patries*, l'Eglise et la France, « de quelle manière la jeune génération devra se dévouer au service de ces deux mères en détresse », tel est le sujet éminemment actuel, choisi par le T. R. P. Marie-Dominique Ligonnet, prieur de l'école.

L'orateur est digne de ses augustes clientes, et sa parole est à la hauteur de sa cause. C'est toujours un peu la grande manière de Lacordaire, peut-être encore celle du si regrettable abbé Perreyve, que le P. Ligonnet aime à citer, ainsi que le P. Gratry, M. Léopold de Gaillard et notre grand poète Lamartine. « Oui, s'écrie-t-il, l'Eglise souffre des maux de la France, et la France, quoiqu'on dise, a conservé ce glorieux privilége, qu'elle ne survivrait pas d'un jour à l'Eglise, si l'Eglise pouvait mourir. » Toutefois, quelque admiration que nous impose son éloquence, nous nous permettrons de signaler à l'orateur un passage qui manque à nos yeux de précision ou de justesse.

« On dit qu'il y a des chrétiens trop inclinés vers la conciliation, et qui font des concessions fâcheuses, même à l'endroit de l'orthodoxie. » On le dit en effet, et l'on va même jusqu'à se permettre de les montrer et de les combattre. Ils se sont donné un nom, celui de *Catholiques libéraux*, sous lequel ils ont été plus d'une fois, et tout récemment encore, condamnés par le Docteur infaillible. La *conciliation* est une bonne chose ; mais ces sortes de catholiques entendent par là je ne sais quelle fusion de principes que je prétends être absurde et impie, et de plus également pernicieuse à nos deux patries. L'orateur

ajoute : « S'il existe des chrétiens de cette sorte, il faut les plaindre beaucoup, car ils sont à peine catholiques. » J'eusse préféré qu'avec sa même verve, toute dominicaine, il eut dit : « Puisqu'il existe, en nombre, hélas ! encore trop considérable, de prétendus chrétiens de cette sorte, il faut les plaindre sans doute, mais il faut les réfuter, les démasquer, pour qu'ils ne fassent pas de nouvelles victimes ; car ils ne *sont pas du tout catholiques.* » Quel moyen d'être *à peine* ou *un peu* catholiques, quand on fait *des concessions à l'endroit de l'orthodoxie!* De telles concessions méritent un autre épithète que celle de *fâcheuses.* Car, comme le dit très-bien le R. P., « la vérité n'a pas besoin de l'erreur, et l'ombre ne saurait s'allier avec la lumière. »

Ce qui nous a le plus étonné, c'est le parallèle établi par le R. P. entre ces catholiques qui ne le sont pas du tout, et d'autres catholiques « qui montrent une intolérance où l'on chercherait vainement trace de la divine mansuétude de l'Evangile. » Bien que cette *intolérance* soit plus familière aux libres-penseurs et malheureusement encore aux prétendus catholiques dont il était question plus haut, il est néanmoins impossible de se dissimuler que le R. P. a voulu atteindre l'*Univers* et les chrétiens qui suivent la même ligne que ce journal ; d'après lui, les hommes engagés dans cette ligue *sont à peine chrétiens.* Or, ces hommes sont tout simplement un grand nombre d'évêques et la majorité du clergé français. Le Saint-Père a flétri vingt fois le mélange adultère des doctrines, véritable attentat contre la vérité ; et, en même temps, il a recommandé à tous et en toutes choses *la charité!* D'un côté, c'est une décision doctrinale qui atteint les plus dangereux ennemis du catholicisme ; d'autre part, c'est une recommandation de tempérament et de conduite, adressée à tous sans exception.

Pourquoi donc présenter à de jeunes élèves un parallèle si empreint de partialité ? Pourquoi tenir une balance égale entre une erreur condamnée et un défaut contre lequel tous sont invités à se tenir en garde ?

Sous le bénéfice de ces réserves, dictées par notre cons-

cience, nous dirons avec la plus parfaite conviction que le discours du R. P. Ligonnet respire le patriotisme le plus pur et l'amour le plus ardent pour l'Eglise.

M. le comte de Rochefort, préfet des Côtes-du-Nord, prenant ensuite la parole, a montré, dans l'histoire même de la Bretagne, les preuves de la mission de la France qui sera « toujours le soldat et l'apôtre de la civilisation chrétienne. »

Le discours prononcé par M. l'abbé E. Benoist, supérieur du *Petit Séminaire de Pignelin (Nevers)*, est le vrai manuel du maître chrétien. Il serait à souhaiter que l'auteur fit de son discours un livre où, tout en conservant à son œuvre les mêmes formes de style, il pourrait donner quelque développement à ses grandes et fécondes pensées. C'est le cœur d'un prêtre qui s'ouvre et met à découvert des trésors de charité; c'est l'âme d'un artiste qui se révèle et manifeste les secrets de l'*art des arts*, qui est l'éducation des enfants. Peintre, sculpteur, architecte, musicien et poète, le maître chrétien est tout cela à sa manière, et par conséquent il doit être *saint*, *dévoué*, *ferme*, *doux*, *patient*, *intelligent*, et d'une infatigable *vigilance*. Cela ne lui suffit point. Il a besoin du concours de la famille, de la patrie, de l'Eglise et de Dieu. Ce discours se termine par un bel éloge de l'ancien et du nouvel évêque de Nevers.

L'union de la religion et de la science produisent dans les âmes des élèves le double amour du collége et de leurs maîtres. C'est le caractère du *Collége d'Aire*, et il a brillé d'un éclat particulier dans la vie et dans les œuvres de Mgr de Salinis, ancien élève de cette maison. Tel a été le sujet du discours prononcé par M. l'abbé Félix Dutech, principal et officier d'académie. En même temps, M. Dutech annonçait que Mgr de Ladoue, le nouvel évêque de Nevers, fondait un *Prix-Salinis*, composé des œuvres du grand évêque, et ce touchant témoignage venait fortifier l'impression produite par de religieux souvenirs.

A la distribution des prix de l'*Ecole libre Saint-Martin*,

M. l'abbé Fallières, vicaire capitulaire du diocèse d'Amiens, a entretenu son jeune auditoire de l'amour de prédilection que le saint évêque, dont le diocèse pleure encore la perte récente, leur portait comme à des *enfants de sa vieillesse*. Sa dernière visite fut pour l'Ecole Saint-Martin.

Petit Séminaire de Noyon. M. le Supérieur fait l'éloge des belles-lettres. Il repousse avec raison l'invasion du *positivisme* dans l'éducation. A ses yeux, les études classiques de grammaire et d'humanités ont le privilége exclusif d'ouvrir les sources du beau, et partagent, avec la foi, le don d'élever les jeunes âmes. Nous aimons à croire que notre littérature chrétienne et nationale, loin d'être exclue de ces études, y occupe une large place, et qué les enfants y respirent une atmosphère chrétienne avant de s'énivrer des parfums trompeurs du paganisme. L'expérience des deux siècles écoulés est loin d'être favorable à la méthode contraire.

Toutefois, puisque le beau n'est que la splendeur du vrai, et que le bien est le fruit de leur union, est-ce faire une part suffisante aux sciences que de dire : « Alors seulement (quand nous avons *abreuvé* nos élèves *à satiété* de saine littérature), alors seulement nous leur *permettons*, et nous leur *conseillons* de demander aux sciences un complément désormais fécond et harmonieux de leurs puissances intellectuelles ? » Un enseignement purement littéraire prépare des esprits frivoles et vains ; un enseignement purement scientifique donne des esprits étroits et sans étendue ; un enseignement dans lequel les sciences et les lettres seraient unies entre elles et sagement tempérées par l'enseignement religieux, peut seul former des hommes complets, des chrétiens.

Le même discours renferme une peinture très-piquante des réformes de M. Jules Simon. L'orateur vient de parler des thèmes et autres exercices qu'on voulait supprimer. « Les novateurs traitent ces choses avec un dédain forcément mêlé de respect, qui ne laisserait pas d'être piquant, si des intérêts graves n'étaient pas l'enjeu de leur autocratique témérité. Ils

conservent en supprimant, ils étendent en restreignant, ils perfectionnent en désorganisant, ils obtiennent plus en faisant moins, et, faisant de tout, ils sont spécialistes en tous genres. Complaisants utopistes dont on pourrait s'amuser s'ils étaient moins âpres à saisir le pouvoir, et à imposer soudain, avec une bonhomie tyrannique, toute idée qu'ils auront puisée la veille dans un livre de parti! »

M. l'abbé Gobaille, archiprêtre de Saint-Quentin, se leva ensuite et adressa aux élèves de précieux conseils sur la nécessité et sur la puissance du travail, qu'il faut savoir pousser jusqu'à l'obstination, *labor improbus.*

L. ALLEMAND.

(*A suivre*).

UNE ÉTRANGE HISTOIRE.

Nous avons signalé il y a un mois l'étonnant personnage Gréard qui cumule dans l'Université deux positions subordonnées l'une à l'autre. En sorte que Gréard fait des rapports à Gréard, et que Gréard décerne des éloges à Gréard sur ses rapports.

Nous parlerons aujourd'hui d'une des patronées de Gréard : l'invincible Mlle Loizillon.

L'histoire Loizillon semblait finie. Point du tout. Mlle Loizillon, comme M. Gréard, conserve tous ses émoluments ; ses patronés reçoivent de l'avancement, et les témoignages les plus cruels des enquêtes ne peuvent rien contre eux ; les dossiers disparaissent ; l'immoralité demeure.

Par contre, les fonctionnaires catholiques qui ne faiblissent pas, qui ont dénoncé des faits abominables, sont envoyés au loin, privés de leurs emplois, maintenus sur le pavé.

La Loizillon triomphe. Cela se passe, non pas en Chine, mais en France.

Puisqu'il en est ainsi, revenons un peu sur cette petite queue de l'histoire du 4 septembre.

Une inspectrice générale des salles d'asile du nom de Loizillon se fit donner par Jules Simon une mission pour tourmenter les directrices congréganistes des salles d'asile du ressort de l'académie d'Aix ; et un arrêté, d'une légalité plus que douteuse, lui donnait droit d'inspecter aussi les écoles de filles dans toute l'étendue de la susdite académie.

Mlle Loizillon avait même la prétention d'inspecter les écoles des Frères des écoles chrétiennes, ceux qu'elle appelle à travers son éventail : les ignorantins. On nous assure que les Frères de la rue Puget et d'autres pourraient donner à ce su-

jet de curieux détails; mais l'impétueux personnage a dû se borner à tonner contre le bon Dieu des bonnes Sœurs.

Loizillon, honnête institutrice, aurait pu dans l'humilité de sa profession, n'acquérir jamais aucune célébrité.

Mais voici que de hautes protections, sa nature décidée aidant, l'ont jetée dans les grandeurs des salles d'asile. Le vertige la prit, elle se crut au-dessus de la pauvre humanité, et, comme Proudhon, elle eut la tentation de dire au Créateur lui-même : Je me substitue.

En effet, une sœur de Saint-Joseph se permettant un jour de faire réciter devant elle l'histoire de la Création, Mlle Loizillon sortit indignée avec esclandre, en criant : Quelle horreur ! quelle horreur ! (Salle d'asile de Sainte-Anne. — Banlieue.)

Nous avons commencé, suivons la reine des asiles au milieu de son royaume.

Un témoin nous raconte qu'un jour elle entre au moment de la prière qui précède l'exercice du soir :

— Quoi, les enfants n'en ont-ils pas fait une le matin ?

— Oui.

— Eh bien ! c'est assez d'une, c'est une perte de temps.

Et elle invectiva la pauvre directrice laïque jusqu'à la faire pleurer, et revint ensuite lui faire une scène comme celles qu'on attribue aux personnes qui se livrent, à la halle, au commerce peu parfumé des monstres marins dont nous faisons notre nourriture.

Les religieuses étaient la cible où convergeaient d'avantage les projectiles de sa langue enflammée.

Quand elle entrait chez ces saintes filles, parfois elle ne daignait pas les regarder, toujours elle les injuriait.

Par un temps de pluie et de boue (car il pleut même à Marseille), l'ogre trouve les petits enfants à jouer dans le réfectoire, elle ne les mange pas, mais de ses mains redoutables les jette brutalement dans la cour, criant aux religieuses les mots : *Barbares*, *cruelles*, et ne voulant pas même leur donner le

temps de mettre aux petites élèves les manteaux et capeline.

(Asile de la rue Saint-Vincent de Paul.)

De cet acte solennel de réforme hygiénique, l'impérative inspectrice passa à la visite des classes des mêmes sœurs : Lisez, dit-elle à une élève. L'innocente enfant lut son livre à haute voix. Ciel ! c'était la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Loizillon ne se tient plus; les colères olympiques de Junon jalouse ne valent pas ce cri :

Encore ce livre, toujours ce livre ; mesdames vous êtes incorrigibles !

Et s'adressant un moment après à la supérieure : Toutes vos religieuses sont bonnes à faire la cuisine.

C'était, du reste, la méthode préférée d'invectiver les maîtresses devant les élèves, et de protester publiquement contre leur nullité, leur incapacité (La Ciotat — Nice — etc., etc.)

« Vous êtes ineptes, vous n'êtes capables de rien, vous ne pensez qu'à manger, vous êtes des mangeuses, si cela ne vous convient pas les portes sont ouvertes. »

(Salle d'asile de la rue des Muettes.)

Mais revenons à la doctrine. Mlle Loizillon poursuivait la suppression du catéchisme, continuellement elle faisait disparaître ce livre avec colère : « l'Evangile suffit pour préparer à la première communion, et il faut enseigner la connaissance de Dieu *seulement* par la connaissance des choses. »

Laissez-moi l'enseignement religieux aux prêtres, disait vivement la pieuse inspectrice, — car on a invoqué sa piété.

Citons pour résumer le témoignage d'un des hommes les plus considérés de Marseille, puisé dans une lettre à un haut fonctionnaire de l'Université :

« Dans une réunion des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, directrices d'écoles ou de salles d'asile, tenue dans la maison du boulevard des Dames, Mlle Loizillon s'est longuement étendue sur l'insuffisance de l'instruction à Marseille, sur la mauvaise direction de l'enseignement et sur le *temps perdu dans les exercices religieux* ou dans *l'étude du catéchisme*. Elle s'est attachée

à faire ressortir la responsabilité qui pèse sur les écoles congréganistes, lesquelles ayant, en fait, presque le monopole de l'enseignement des classes ouvrières, doivent être tenues pour responsables de l'état de démoralisation des masses. — Enfin, elle a ajouté que c'était avec de telles éducations, avec une aussi mauvaise direction donnée à l'esprit et à l'intelligence des enfants qu'on arrivait à avoir des générations de pétroleuses !

« Mlle Loizillon a tenu le même langage dans une réunion des Sœurs de Saint-Charles, qui ont été aussi affligées et aussi blessées que les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, des appréciations dont leur enseignement et leur dévouement a été l'objet. »

A ce sujet, une scène les plus curieuses de l'envahissement des couvents par Mlle Loizillon, a été celle où elle a fait pleurer une pauvre directrice d'asile, sœur de Saint-Charles, parce que celle-ci se défendait de manquer de dévouement. Mlle Loizillon voulait absolument l'amener à avouer qu'elle n'en avait aucun.

N'est-il pas curieux de voir cette réformatrice des ordres religieux, promener son indomptable humeur dans le sanctuaire, et parfois, dédaignant absolument les asiles, les langes et les berceaux humides qui sont le propre de ses fonctions, oser assembler la communauté en chapitre pour tracer des règles théologiques !

C'est une supérieure de Saint-Vincent-de-Paul qui parle :

« Mlle L. n'est pas venue inspecter notre asile, mais elle nous a réunies pour nous donner des conseils et nous adresser des reproches : « Une nourriture trop forte, dit-elle, fatigue l'estomac (vous croyez que les biberons de l'asile sont en jeu ; point, ô lecteurs, Loizillon ne cultive pas le nourrisson, elle organiserait tout au plus pour lui un enterrement solidaire), la religion est cette nourriture trop forte (ah !), il faut en parler (oh !), très-peu aux enfants (ah !), et les conduire à la notion de Dieu (oh !), par la connaissance des choses (ah !) ; leur apprendre, par exemple, ce que c'est que *la toile* (voilà enfin les langes !), comment elle se (lave, non comment elle se) fabrique

avec une plante qui sort d'une petite graine, etc. » (*Etc.* ne veut pas dire que la petite graine ait un créateur, ceci serait inconvenant, a décrété le théologien en jupon). Elle a ajouté (c'est la Supérieure qui continue) « que notre méthode d'enseignement amollissait les générations et *formait les pétroleuses* (c'est une finale habituelle aux homélies Loizilloniennes). Nous nous sommes tues et avons supporté cela pour obéir à notre Père Saint-Vincent-de-Paul qui veut que nous nous estimions dignes de tous les mépris. » — (Fin de la déposition, — ce qui est entre parenthèse n'en fait pas partie.)

On traverse sans doute dans l'odyssée Loizillon un certain nombre de glorieux effrois qu'elle inspire au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique à de pauvres jeunes filles ; les unes tombent malades, les autres sont déconsidérées et découragées pour reprendre vis-à-vis des élèves leurs fonctions. Tout ceci est constaté. Mais aussi le dragon féminin rencontre çà et là, dans un certain nombre de supérieures, une énergie qui émousse ses griffes et amoindrit ses feux d'artifice.

A Mazargues, Loizillon, digne fille de Duruy, voulait que l'histoire, la grande histoire, eut le premier rang de l'Enseignement : J'y attache, dit-elle, une très-haute importance.

« Le catéchisme doit passer d'abord, répond la Supérieure, et nos enfants appartiennent à des paysans et à des ouvriers et, après le catechisme, et même avant l'histoire, on doit leur apprendre à lire, à écrire et à compter ».

Mlle Loizillon peu satifaite commence aussitôt une campagne de reproches amers : les enfants sont sales, arriérés, parlent le provençal (*nefandum*). Et enfin voilà la péroraison de son discours à la mère supérieure : « Vous auriez voulu de moi, Madame, des paroles flatteuses et élogieuses que vous aimez, et que je dois vous refuser, car vous ne les méritez pas. » Mme la Supérieure, sans se déconcerter, répondit au gendarme universitaire, qu'elle eut été sensible en effet à quelques bonnes paroles, non de flatterie mais d'encouragement, pour la soutenir, elle et ses sœurs, dans la tâche pénible qu'elles pour-

suivaient et que des paroles amères n'étaient ni méritées, ni justifiées.

Loizillon : — « J'espère que les sœurs comprendront mieux leur tâche à l'avenir, qu'elles fatigueront moins leurs élèves par de longues prières ».

Sortie majestueuse.

Pendant ces comédies, Loizillon, le modèle Loizillon, frappait violemment du pied.

Ailleurs, en pareille occurrence, elle destituait la Sœur Saint-Vincent (Nice) qui avait osé lui répondre, et lui enlevait sa classe; il fallut que la Supérieure générale intervint pour la réintégrer.

Mlle Loizillon avait encore une autre haine que la haine des religieuses; elle avait voué ses nerfs les plus implacables à la pauvre et innocente barrière qui, dans la cour des asiles, sépare les petits garçons des petites filles : elle l'appelait absurde, ridicule, l'ébranlait, donnait ordre qu'on l'enlevât aussitôt, et finit par la traiter d'immorale.

Enfin, cette femme supérieure à son sexe, et qui voulait faire tomber toutes les séparations odieuses pour une moitié du genre humain, prétendit interdire le travail à l'aiguille; « travail prescrit par le règlement des écoles » fait observer une bonne sœur, mais non par le bon sens de haute et puissante Damoiselle Loizillon, déléguée de Son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Les extravagances du sujet pourraient être citées pendant longtemps, malgré les intimidations par lesquelles on a arrêté si vigoureusement l'essor des dépositions.

C'était là ce qu'un haut fonctionnaire de l'Université appelait alors « *les défauts de ses qualités*. Très-zélée... il lui arrive de stimuler trop brusquement les natures endormies. »

Autour de Loizillon toute la presse écarlate, le monde solidaire, le *Radical*, l'*Égalité* hurlaient de joie : l'apôtre du laïcisme, l'apôtre de la libre-pensée est apparu, disaient-ils, en leurs cris divers.

Loizillon était au Capitole.

Mais un long gémissement sortait des gémonies, le triomphateur abusait, les journaux chrétiens et même les simples journaux honnêtes entrèrent dans le concert.

Sans doute, l'illustre déléguée rêvait qu'elle était nommée inspectrice de la presse et qu'elle jetait à ses pieds, par douzaines, les rédacteurs affolés, qu'elle mettait l'affreux Veuillot à la porte de l'*Univers*, précipitait le *Citoyen* à la mer et gardait la *Gazette du Midi* en pénitence dans un coin.

Ce rêve s'est réalisé en partie.

Un jour, un commandant Loizillon se présenta, terrible, au journal le *Monde*, à Paris, et d'un ton de cravache réclama des excuses.

On ne les lui donna point absolument ; mais il obtint le silence.

Le Loizillon masculin n'est pas allé jusqu'au farouche *Univers*, ni jusqu'à la petite *Revue de l'Enseignement Chrétien.*

Au reste, son épée de soldat tomba brisée, sur ces entrefaites, par un décret tout-à-fait étranger aux hauts faits de sa parente.

Ce que nous demandons, c'est que Mlle Loizillon soit aussi mise à pied.

Or, qu'est-il arrivé de ce bruit?

Qu'une procédure eut lieu, une enquête.

Enquête dans laquelle on n'interrogea aucune des personnes qui avaient le plus à se plaindre de la citoyenne.

On chercha le témoignage de deux directrices laïques dévouées à la municipalité radicale, une dame X..., dont l'Académie a demandé la révocation pour motifs d'immoralité, et dont Mlle Loizillon reconnaissait elle-même l'indignité en déclarant que « SON MAINTIEN ÉTAIT UNE HONTE POUR L'ADMISTRATION » *mentita est iniquitas sibi.*

Enfin un certain inspecteur Arrighi, qui accompagnait parfois Mlle Loizillon, et qui s'efforça depuis d'arracher aux communautés l'aveu qu'on avait exagéré.

C'est M. Arrighi qui voulait absolument que les sœurs de

Saint-Charles rendissent à Mlle Loizillon la visite qu'elle avait daigné leur faire le jour où elle les avait réunies pour insulter la religion.

Les sœurs ne voulant pas :

— Ecrivez-lui au moins une lettre de politesse

— Nous ne saurions qu'y mettre.

— J'en ai une toute préparée dans mon portefeuille, vous n'avez qu'à signer.

Avec ces trois témoins, on n'arriva point à la révocation Loizillon, mais deux fonctionnaires parfaitement honorables de l'Université et profondément catholiques furent frappés.

En effet, l'enquête eut pour objet de chercher qui avait révélé ; le crime c'était la révélation.

On employa des catholiques pour obtenir d'un journal catholique des noms de correspondants.

M. Peyrot, inspecteur d'Académie, convaincu de n'avoir point défendu Mlle Loizillon contre la presse catholique reçut un changement ayant le caractère d'une disgrâce, « 40 ans de services scolaires, une éminente distinction d'esprit, un dévouement professionnel inépuisable ; rien de tout cela n'a trouvé grâce devant l'implacable déléguée générale. » — Ceci est extrait d'une lettre d'un correspondant de Marseille en qui nous croyons pouvoir mettre une entière confiancé.

Mlle Bayle, inspectrice départementale des salles d'asile, convaincue d'avoir révélé les faits qu'elle devait voiler, — convaincue sans avoir été entendue en cette enquête universitaire — a été déchue de son emploi.

Toutefois cela ne s'est pas opéré nettement, la vindicte Loizillon ne pouvait se traduire par des considérants assez nets. Mlle Bayle avait pour elle l'estime et l'appui des personnes les plus honorables, même dans les régions officielles ; les services rendus dans sa circonscription plaidaient en sa faveur et faisaient contraste avec les entrées et les sorties furibondes de la générale ; enfin, il y avait des ménagements à garder pour ne point révoquer brusquement celle qu'on félicitait la veille. Voici comment la politique Jules Simon s'est tirée d'affaire.

Le Ministre fit prier le Conseil général des Bouches-du-Rhône de supprimer le crédit inscrit au budget départemental pour l'inspectrice des asiles.

Cette proposition ministérielle faite à un Conseil général radical éclaire la situation sur les suppressions d'allocations aux Frères et à l'Eglise en général, votées en ces dernières années.

Quelques membres du Conseil général réclamèrent vivement au nom de l'utilité pratique de l'emploi et aussi au nom des améliorations et progrès obtenus par la titulaire. Un conseiller général radical prononça ces paroles qu'il faut conserver : « *Nous ne voulons pas savoir qui a tort ou raison de Mlle Loizillon ou de Mlle Bayle, mais la déléguée générale a été attaquée par les journaux catholiques, nous la défendons, et nous défendons en elle nos principes* ».

En conséquence, le *crédit* fut déclaré à jamais inutile et la destitution se trouva accomplie sans être prononcée.

Nous avons nommé les victimes de Loizillon, il faut lui accorder maintenant qu'elle a l'âme reconnaissante.

Le fidèle Arrighi a reçu de bons gages.

Cet inspecteur, qu'on a nommé le porte-queue de la puissante dame, qui s'est joint aux commissaires de police pour arracher des rétractations à de pauvres directrices d'asile, a reçu, du même Conseil général des Bouches-du-Rhône, 800 fr. sur le traitement supprimé de l'inspectrice départementale.

C'est ainsi que cet honnête pédagogue a reçu le traitement supplémentaire vainement sollicité du Conseil municipal pour prix de ses services professionnels.

La dame X..., celle dont on a remarqué que les dossiers disparaissent, en a fait, sur ces entrefaites, disparaître un de plus, et sa fille, chassée de l'école normale d'Aix, a été admise avec une *bourse entière* aux cours pratiques des salles d'asile à Paris, pour devenir sans doute une directrice selon le cœur de Mlle Loizillon.

Nous savons qu'une administration nouvelle ne veut plus tolérer ces scandales, qu'une révision salutaire de certaines

opérations de mandarins français se fait sur tout le territoire, et voilà pourquoi nous avons volontiers donné place dans notre recueil à ces utiles révélations.

Mgr l'Archevêque de Rennes a éloigné le fléau Loizillon des écoles et salles d'asile de son diocèse; le ministre et les protecteurs de la déléguée ont dû céder devant l'énergie du Prélat; mais, en cédant, ils ont comblé d'éloges l'intrépide amazone de Marseille, ils lui ont conservé ses prérogatives avec l'impunité, et nous sommes exposés à voir ce bloc, enfariné aujourd'hui, se jeter tout d'un coup sur les salles d'asile.

Les enfants des salles d'asile et des écoles ont des titres tout spéciaux à être défendus, les religieuses qui se consacrent à les servir dans un labeur ignoré, méritent certes notre assistance; et les catholiques, persécutés pour avoir osé parler pour nous, ne doivent pas être abandonnés.

Nous réclamons donc énergiquement, au nom des enfants pauvres, au nom de nos sœurs déjà publiquement injuriées aux distributions des prix, au nom des catholiques frappés parce qu'ils ne pactisent pas avec l'injustice, au nom de la France même comme au nom de l'Eglise.

Et, en défendant les faibles et les opprimés, nous croyons avoir accompli un acte de charité.

V.-de-P. Bailly,
Des Augustins de l'Assomption.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

EN BELGIQUE.

Quatre universités se partagent ou plutôt se disputent l'enseignement en Belgique. Deux ont été fondées par l'Etat et sont subventionnées par lui : ce sont les universités de Liége et de Gand. A côté de ces établissements officiels s'élèvent deux universités qui ne doivent leur existence et leur direction qu'à l'initiative individuelle : l'une, créée par les loges maçonniques, tend au développement des idées anti-religieuses qui émanent de la libre-pensée ; l'autre est dirigée d'après l'esprit des doctrines catholiques ; c'est l'université de Louvain dont la réputation est européenne.

I

LES UNIVERSITÉS DE L'ÉTAT.

Pour bien comprendre l'organisation de l'enseignement chez nos voisins, il faut étudier l'esprit qui présida à la création de ces établissements, en 1830, les abus qu'on voulait éviter, les difficultés en face desquelles se trouvait un gouvernement récemment établi, issu d'une révolution et subissant des antipathies exagérées qui en sont presque toujours la suite (1). L'un des griefs les plus graves que les révolutionnaires belges faisaient valoir contre le gouvernement du roi Guillaume, c'était d'avoir abusé du monopole de l'enseignement.

(1) L'auteur de cet article a en vue la liberté absolue de l'Enseignement, telle qu'elle est pratiquée en Belgique. Les nécessités de la lutte expliquent certaines propositions qui pourraient paraître un peu en dehors de nos idées.
(Note de la Rédaction).

C'est surtout dans un gouvernement représentatif qu'il faut asseoir l'enseignement sur des bases inébranlables. S'il en était autrement, chaque ministère, en arrivant au pouvoir, bouleverserait, pour faire prévaloir ses idées, tout ce que le précédent ministère aurait fait.

Successivement composés d'éléments hétérogènes et en lutte sur le terrain de la religion et de la politique, les établissements de l'Etat offriraient bientôt l'image d'une arène parlementaire pleine de confusion et de violence.

Aussi, la Constitution belge, après avoir proclamé la liberté de l'enseignement, ajoute : « L'instruction donnée aux frais de l'Etat est réglée par la loi. » Tout en autorisant l'existence d'un enseignement donné aux frais de l'Etat, le congrès s'est avant tout préoccupé des droits et même des susceptibilités de la liberté.

Sous la domination hollandaise de simples arrêtés royaux avaient successivement amoindri la liberté de l'enseignement. Peu à peu l'action ministérielle s'était substituée à l'action des pères de famille : aucun établissement scolaire ne pouvait être ouvert sans l'autorisation préalable du pouvoir central. Le congrès belge voulut proscrire à jamais les entraves. Il admit l'existence, mais nullement la supprématie de l'enseignement officiel.

Cette situation impose au gouvernement et aux chambres des obligations nettement définies, qu'ils ne peuvent méconnaître sans violer le pacte fondamental.

Le 30 août 1831, le ministre de l'intérieur institua une commission chargée d'élaborer un projet de loi sur l'instruction publique. Cette commission présenta son rapport le 20 mars 1832. Dans la sphère de l'enseignement supérieur, elle proposait la création d'une université unique, composée de quatre facultés réunies dans la même ville.

Mais ce projet rencontra de nombreux adversaires :

« Au milieu du mouvement général, disaient-ils, il serait « peu prudent de réunir tous les étudiants dans la même ville. « Il est si facile d'émouvoir des jeunes gens, que l'ardeur et

« l'inexpérience de l'âge exposent à la séduction des théories « dangereuses.... Où placer l'université unique? à Bruxelles? « Dans un pays libre, la capitale est le foyer des agitations po- « litiques. L'influence de la presse, de la tribune, de l'esprit « d'association y est plus à craindre que partout ailleurs pour « les esprits avides de nouveauté et auxquels manque la con- « naissance des hommes et des choses (1). »

Cependant l'intérêt de la science exigeait que l'on concentrât dans un seul foyer toutes les forces intellectuelles que l'Etat pouvait appeler à son aide. C'était plus avantageux pour les études et moins onéreux pour le trésor.

Après bien des débats parlementaires, il fut décidé que l'Etat établirait deux universités : l'une à Liège et l'autre à Gand.

Ces deux villes furent choisies afin de satisfaire les exigences de deux éléments, sinon hostiles, du moins rivaux et jaloux des moindres faveurs gouvernementales : l'élément flamand et l'élément wallon ou français.

Ces deux universités furent largement dotées par l'Etat. Le budget leur a alloué jusqu'à six cent mille francs.

Les recteurs et tous les professeurs sont nommés pas le ministre de l'Intérieur, au nom du Gouvernement.

Mais il ne suffit pas d'assister au cours, d'étudier, de s'instruire, il faut donner une preuve publique des connaissances acquises. C'est à cet effet que sont institués les examens.

La question de la formation du jury chargé de conférer les diplômes donna lieu à de graves et nombreux débats, dans les chambres législatives en 1835, 1844, 1849 et 1852.

La liberté d'enseignement disparaîtrait en fait, et ne serait plus qu'une formule dérisoire, un leurre si les élèves des universités libres se trouvaient placés dans une position moins favorable que les élèves des écoles de l'Etat. Donner aux rivaux des établissements libres le pouvoir de nommer un jury partial et hostile, c'est leur fournir le moyen de rendre désertes les universités qui leur font ombrage.

(1) Rapport sur l'état de l'Enseignement supérieur.

« La liberté d'enseignement ne consiste point seulement, disait M[gr] de Ram, dans le simple droit d'enseigner avec efficacité ; sinon ce serait une lettre morte, ce serait une liberté purement spéculative. L'inégalité dans le bénéfice des études viole la liberté, aussi bien que la contrainte sur le fait de l'enseignement. Cette simple réflexion détruit la destination subtile qu'on voudrait établir entre le fait de l'enseignement et la collation des grades (2). »

Après bien des débats on adopta, en 1835, le système qui consistait à composer chaque jury de sept membres, dont deux seraient désignés annuellement par le Sénat, deux par la Chambre des représentants et trois par le gouvernement. La loi fut promulguée le 27 septembre 1835.

C'était un essai qu'on tentait pour trois ans. Ce mode de nomination fut successivement prorogé jusqu'en 1844. Alors M. Jean-Baptiste Nothomb, ministre de l'Intérieur, voulut placer la nomination des examinateurs parmi les attributions du gouvernement. Les libéraux se rangèrent tous de son avis, tandis que les catholiques se prononcèrent unanimement en faveur du maintien de l'intervention du Corps législatif. Alarmés par les souvenirs des entraves que l'empire et le gouvernement des Pays-Bas avaient crées à l'enseignement religieux, ils voyaient avec répugnance l'action exclusive du pouvoir.

Les dissidences furent si vives que M. Dechamps, collègue de M. Nothomb, abandonna le banc des ministres pour aller s'asseoir parmi ses coréligionnaires de la droite et combattre la proposition du ministère dont il faisait partie.

L'énergie de M. Dechamps fit échouer la proposition qui fut rejetée par 49 voix contre 42.

En 1849, M. Rogier, qui faisait partie du ministère, alors tout-puissant, ramena la proposition de M. Nothomb et la formula en ces termes : « Le gouvernement procède à la formation des jurys chargés des examens et prend les mesures

(2) Pétition adressée au Sénat, par Mgr de Ram, recteur magnifique de l'université de Louvain.

réglementaires que leur organisation nécessite. » Mais l'omnipotence de l'Etat fut repoussée par les principes de la liberté et le bon sens public.

Tout ce que M. Rogier put obtenir ce fut de faire voter la loi suivante : « Le gouvernement composera chaque jury de telle sorte que les professeurs de l'enseignement public se trouvent en nombre égal ».

M. Rogier usa loyalement du pouvoir que les chambres venaient de lui conférer ; mais l'enseignement supérieur n'en restait pas moins privé de garanties suffisantes. Aussi, en 1852, cette question fut de nouveau discutée, et l'on adopta le système suivant, qui est encore en vigueur aujourd'hui : et qu'on appelle les *jurys-combinés.*

Chaque année, pour chaque grade, le gouvernement forme deux jurys : dans l'un des deux siégent les professeurs de l'Université de Liége, dans l'autre, les professeurs de l'Université de Gand. Les professeurs de l'Université de Louvain sont appelés à se joindre aux uns, et les professeurs de l'Université de Bruxelles à se réunir aux autres, de telle sorte que les professeurs des établissements privés siégent dans chaque jury en même nombre que ceux de l'Etat.

Au point de vue de l'impartialité, ce système est à l'abri de tout reproche sérieux. Il est sans doute sujet à critique, mais quel est le système, quelle est la loi qui ne l'est pas ?

II.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

Ce fut par une circulaire datée de février 1834, que les évêques Belges firent un premier appel en faveur de la fondation d'une Université catholique. Le Pape Grégoire XVI avait accordé l'autorisation nécessaire par un bref du 13 décembre 1833, de créer un vaste foyer de science religieuse destiné à servir de couronnement aux études moyennes; d'organiser l'enseignement supérieur, de manière à répondre en même temps aux besoins de l'Église et à toutes les exigences légitimes de la

société moderne; de rétablir entre le christianisme et la science cette union salutaire brisée par les sarcasmes du XVIII[e] siècle. Une si noble tentative, une entreprise si haute et si vaste, n'avait pas besoin de justification dans un pays à la fois religieux et régi par une Constitution vraiment libérale.

La circulaire publiée par les évêques catholiques à cette occasion, offre déjà tout l'intérêt d'un document historique:

« Voulant aujourd'hui disaient-ils, donner une forme fixe à cette grande œuvre, à cette précieuse institution, et en assurer pour toujours la stabilité, en vertu de l'autorité apostolique et de la nôtre, nous érigeons et nous établissons, par les présentes lettres, une Université qui sera à jamais dirigée et soignée par nous avec un pouvoir suprême et une continuelle sollicitude (sauf en toutes choses l'autorité du siége apostolique), et qui sera composée de *cinq facultés*, dont la première en dignité est celle de *Théologie*, la seconde celle de *Droit*, la troisième celle de *Médecine*, la quatrième celle de *Philosophie et Lettres*, la cinquième celle des *Sciences physiques et mathématiques*.

« Comme il importe souverainement que cet établissement académique soit dirigé avec fermeté et constance par une seule et même personne, nous députons et nous déléguons pour toute la direction de notre Université, comme notre vicaire-général un recteur magnifique, de l'ordre ecclésiastique, dont nous nous réservons la nomination et la révocation..... Nous nous réservons aussi la faculté de nommer et de révoquer, après avoir pris l'avis du recteur magnifique, le vice-recteur qui doit le seconder..... Nous avons pensé aussi qu'il importait spécialement à notre sollicitude que la nomination définitive des professeurs, tant ordinaires qu'extraordinaires, dont la présentation appartient au recteur, fut exclusivement sanctionnée par nous.

« Nous voulons de plus que ces professeurs ne commencent pas leurs fonctions avant d'avoir fait profession de foi, suivant la forme prescrite par le pape Pie IV, entre les mains du recteur magnifique, et prêté le serment exigé par nous d'observer fidèlement les statuts et les règlements de l'académie..... Mais

si, ce qu'à Dieu ne plaise, il se trouvait jamais parmi ces professeurs un homme capable d'oublier ses devoirs et ses serments, nous nous réservons le pouvoir de le priver de son emploi (1) ».

De ces statuts ressortent nettement la nature et le but de l'institution : Unité de doctrine et d'action, surveillance incessante du Corps épiscopal, discipline à la fois paternelle et sévère, union indissoluble de la foi et de la science.

Dans son discours d'installation prononcé du haut de la chaire de la cathédrale de Malines, le premier recteur de l'Université, Mgr de Ram, à qui l'institution a dû surtout son développement et ses succès, arbora hautement le drapeau du catholicisme :

« Sur notre bannière, dit-il, brillent les mots : *Université catholique*. Que la dignité, la sainteté de ce nom demeure à jamais sans tâche. Groupés autour de ce signe glorieux, nous lutterons de toutes nos forces, de toute notre âme pour défendre la religion et les saines doctrines, pour dévoiler les hérésies et les aberrations des novateurs, pour faire accueillir toute doctrine émanant du Saint-Siége apostolique, pour faire répudier tout ce qui ne découlerait pas de cette source auguste ».

C'etait la première fois depuis 1794, que le chef d'un établissement universitaire proclamait en Belgique l'origine divine, l'excellence et l'esprit civilisateur du catholicisme. La liberté conquise en septembre 1830, portait ses fruits.

Mais comment l'Université catholique peut-elle subsister et lutter même avec avantage contre les universités si fortement subventionnées par l'État ?

Chaque année on fait des collectes, trois dimanches consécutifs dans toutes les églises et chapelles de la Belgique, pour soutenir de l'enseignement de l'Université catholique.

Tout le clergé y contribue selon la hiérarchie et ses res-

(1) Documents relatifs à l'érection et a l'organisation de l'université catholique de Louvain.

sources. Les curés-doyens donnant 20 fr., les curés ou desservants 10 fr., les vicaires 5 fr.

Lorsque la loi du 27 septembre 1835 eut enfin déterminé que Liége et Gand seraient le siége des deux Universités de l'Etat, l'Université catholique fut transférée de Malines, où elle avait été fondée l'année précédente, à Louvain. Ainsi fut reformée la chaîne de l'enseignement catholique qui avait été professé depuis le XIVe siècle jusqu'à la révolution de 1793.

L'Université catholique a-t-elle répondu au but de ses fondateurs ? A-t-elle brillé d'un vif éclat au milieu des autres Universités rivales ? Offrait-elle le caractère d'un établissement d'utilité publique ? Cela ressort clairement d'un rapport qui fut fait à la Chambre des représentants, lorsque le 10 février 1841, MM. Brabant et Dubus y firent la proposition de conférer à l'Université de Louvain, la qualité et les droits de personne civile. Voici un extrait de ce rapport :

« Elle (l'Université catholique) a réalisé les espérances qu'en avaient conçues les amis de la liberté d'enseignement et du progrès des sciences ; son organisation des plus complètes, le principe éminemment social sur lequel elle s'appuie, la sagesse de ses règlements, les études fortes et solides qui en sont la conséquence, lui ont mérité la confiance des pères de famille. Les nombreuses admissions de ses élèves aux grades académiques attestent ses succès et les services qu'elle rend à l'Etat (1). »

Malgré ces services évidents rendus au pays, l'Université catholique de Louvain ne put obtenir la faveur qu'elle réclamait. Elle fut forcée de lutter à armes inégales, pécuniairement du moins, contre les universités de Liége et de Gand largement rétribuées par l'Etat et celle de Bruxelles établie dans la capitale, au milieu de conditions économiques impossibles à réaliser en province et prélevant annuellement 40,000 francs sur les deniers des contribuables (2).

(1) *Moniteur* du 17 février 1841.
(2) Quelques mots sur la proposition de MM. Dubus et Brabant, p. 34. Louvain, Vanlinthout.

La mesure proposée par MM. Brabant et Dubus destinée à garantir l'exercice de la liberté d'enseignement, à rendre cette liberté efficace et féconde, à maintenir une émulation large et généreuse dans la sphère de l'instruction supérieure. fut combattue avec force par la presse anti-religieuse, qui en 1841 comme en 1857, effrayèrent le pays par les fantômes de la dîme et de la main-morte.

Le rapporteur de la section centrale de la Chambre des représentants avait fait justice de ces attaques. « On conçoit, disait-il, l'opposition que rencontrerait une proposition tendant à demander au trésor de l'Etat, la dot d'une institution privée et rivale de ses établissements, mais ici, on ne demande aucun sacrifice à l'Etat. On demande simplement que la législation comme elle en a le droit permette à ceux qui ont fondé un établissement d'utilité publique, de l'asseoir sur des bases définitives, pour rentrer ainsi dans les véritables conditions de la liberté (1). »

Cependant pour éviter des troubles publics les évêques retirèrent la proposition qu'ils avaient faite par l'organe de MM. Brabant et Dubus à la Chambre des représentants. Voici un extrait de la lettre qu'ils écrivirent au Président de la Chambre en février 1842. « Quoique nous restions convaincus de la justice de notre demande, nous nous sommes néanmoins décidés à la retirer, afin d'empêcher qu'on ne continue à s'en servir pour alarmer les esprits, exciter la défiance et troubler l'union qui est si nécessaire au bien être de la religion. »

Maintenant comme lors de sa fondation, comme en 1841, l'Université catholique de Louvain est l'objet des attaques des francs-maçons.

Ce qui les exaspère surtout c'est que l'esprit qui règne dans l'Université catholique est empreint d'un vrai libéralisme fondé sur la religion.

Ne pouvant l'attaquer en face et nier ses enseignements qui sont empreints d'une grande modération, d'une grande tolé-

(1) Rapport de M. de Dulher, au nom de la section centrale, p. 7.

rance, ils s'efforcent de lui faire un procès de tendances. Mais c'est en vain.

« C'est-là (à l'Université de Louvain) qu'on voit avec évidence, dit Mgr Dechamps archevêque de Malines, que le christianisme ne redoute rien si ce n'est le défaut de lumières; c'est là aussi que l'on ne craint pas d'aborder le surnaturel, comme le craignent ces grands enfants auxquels il ne fait jeter de si hauts cris que parce qu'ils en ont peur; c'est là que l'on constate que la vérité de la foi n'est pas moins appuyée sur les faits, que la vérité scientifique; c'est là qu'on montre que Dieu ne demande la foi qu'à la raison et après lui avoir prouvé que c'est bien lui qui parle (1). »

Ce sont des vérités que les ennemis de l'Eglise comprennent mais qu'ils n'admettront jamais publiquement; parce qu'ils n'auraient plus de raison d'être.

GONDRY DU JARDINET.

(*La fin prochainement*).

(1) Oraison funèbre de S. E. le cardinal Sterk, par Mgr Dechamps.

LES CONCOURS

ENTRE LES MAISONS D'ÉDUCATION CHRÉTIENNE.

« La *Revue de l'Enseignement Chrétien* a plusieurs fois appelé l'attention de ses lecteurs sur une institution que les maisons d'éducation ne tiennent peut-être pas en assez grand honneur : il s'agit du concours entre élèves de divers établissements. Le Congrès rendrait un vrai service à la cause en faveur de laquelle il se réunit, s'il venait à populariser cette institution, à en déterminer les conditions pratiques. C'est dans l'intention de l'aider à accomplir cette œuvre que je lui soumets, les réflexions suivantes.

I. Opportunité et avantages des Concours.

Sans doute, les Concours plus ou moins généraux ne sont point un moyen infaillible de succès ; sans doute, l'Université s'en sert comme d'une ressource pour l'ostentation et la réclame autant que pour la constatation de progrès réels. Mais, de ce que cette arme est consacrée parfois à une vaine parade, s'en suit-il qu'elle ne puisse frapper de vaillants coups dans une bataille ?

Le Concours est partout une forme d'émulation très-puissante ; de l'école primaire où l'enfant s'évertue à gagner des places sur son banc, jusqu'aux grandes écoles dont les portes sont assiégées par de nombreux candidats, en passant par le collége, l'armée écolière *concourt*. Il s'agit donc de généraliser ce principe, de faire dans une certaine limite ce que l'Université pratique bruyamment pour ses lycées et ses colléges,

ce que les départements ont établi pour les écoles communales.

Cette généralisation aurait plusieurs avantages.

Avantages d'émulation individuelle. — On s'habitue aisément à se trouver en présence des mêmes rivaux; l'ordre dans une classe varie peu ordinairement. Habitué au succès, le bon élève se maintient à son rang par les ressources de sa volonté, par le sentiment chrétien du devoir : mais peut-être est-il exposé à s'exagérer sa valeur, peut-être ceux qui le suivent prennent-ils trop facilement leur parti du rang qui leur est assigné. Mais vienne un jour de mêlée générale où ces vainqueurs se trouveront en présence de rivaux moins connus, dont les facultés se développent, à leur insu, plus rapidement que les leurs peut-être, alors tout le camp est en éveil. Le vainqueur craint une défaite, ceux qui se contentaient d'une place moyenne se sentent stimulés à leur tour; car, s'ils gardent leur place, les combattants étant deux ou trois fois plus nombreux, c'est encore une victoire.

Avantages d'émulation entre les maisons. — Ce qui donne une plus puissante impulsion à cette activité du jeune élève, c'est qu'il ne travaille plus seulement pour lui-même, son but grandit avec le champ de la lutte. C'est son succès qu'il poursuit, mais c'est aussi le succès et l'honneur de la maison qui sont en cause. Elève de l'Assomption, s'il vient à triompher, c'est l'Assomption qui triomphe... N'y a-t-il pas dans ce sentiment dirigé, développé, une excellente préparation à cette émulation qui, sous le nom de patriotisme, fait les succès des grands peuples. — Faut-il ajouter discrètement qu'il y a peut-être là un stimulant pour les maîtres eux-mêmes?

Avantages de fraternel rapport. — Des maisons chrétiennes ainsi mises en rapport peuvent être rivales, elle ne sauraient cesser d'être sœurs, elles le deviennent par le fait même de ces relations et de ce contact, qui amènent d'autres communications. On est plus naturellement porté à s'interroger, les productions de l'esprit et du cœur passent de l'une à l'autre, il y a profit même pour les plus riches.

II. Projet d'organisation.

Ces avantages sont trop évidents — et il serait facile d'en signaler d'autres — pour que les Supérieurs et Directeurs des maisons d'éducation n'attachent de l'importance à cette institution. Mais comme devant toutes ces innovations, on hésite, on s'effraie, qu'il me soit donc permis d'indiquer, à titre d'essai, une organisation très-peu complexe d'après laquelle ces concours ont été pratiqués déjà avec succès entre deux ou trois maisons.

1° Trois maisons, quatre au plus se concertent pour établir entre leurs élèves une série de concours. Entre deux maisons, la lutte serait monotone, entre un trop grand nombre, embarrassée et pénible. Les maisons se rapprochent suivant les circonstances de leurs relations. Il paraît préférable qu'elles ne soient point dans la même région, pour que le succès ou l'insuccès ne puisse avoir aucune conséquence au point de vue du choix des familles.

2° Chaque maison envoie à son tour aux autres les devoirs ou sujets de composition. Les copies lui sont envoyées elle les classe et en communique la liste. Les élèves de la maison qui donne les sujets ne prennent point part au concours.

3° Lorsqu'il existerait un certain nombre de ces groupes de maisons, on pourrait à la fin de chaque année avoir un concours plus général embrassant par exemple 10, 15, ou 20 maisons. On n'y admettrait que les élèves ayant obtenu aux cours partiels au moins une fois une très-bonne place, la première ou la seconde par exemple. Le jury serait formé par les professeurs d'une des maisons tirée au sort et dont les élèves tout naturellement ne prendrait pas part au concours.

III. Objections.

Quelques maisons objectent qu'elles sont en possession de moyens d'émulation suffisants ou analogues à celui qu'on leur propose. Il n'y a rien à répondre. Il est difficile pourtant

d'admettre qu'une maison, quelle que soit sa position et son influence, puisse offrir au succès de ses élèves la considération et la publicité dont peut disposer l'organisation proposée. Si par exemple, ce qui serait très-facile, la *Revue de l'Enseignement* et les journaux religieux donnaient la liste des lauréats de ces concours généraux, et si quelques personnes influentes offraient les récompenses destinées à ces concours.

D'autres se sont arrêtées devant ce surcroît de travail que devrait apporter aux professeurs déjà occupés, la correction des compositions. Cette difficulté est plus apparente que réelle. Supposons en effet un groupe de trois maisons concourant sur la base d'une composition par mois. Ce serait donc une fois par trimestre les compositions de deux classes à corriger par les professeurs des trois maisons; mais, en échange, il y aurait deux autres compositions faites par leurs élèves qu'ils n'auraient pas à revoir. Comme l'usage des compositions est général dans les maisons d'éducation et que rien n'empêche d'affecter au concours le temps réservé pour une composition ordinaire, il y aurait compensation.

Puissent ces observations succinctes amener le Congrès à se prononcer en faveur d'une pratique dont l'utilité paraît incontestable, dont l'organisation n'offre pas, si l'on s'en tient à des proportions sages, de difficultés sérieuses dans son application.

P. G. Penaud.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

COMITÉS CATHOLIQUES DE FRCNCE [1].

Nous avons sous les yeux le compte-rendu *in-extenso* de l'Assemblée Générale des Comités Catholiques au mois de mai dernier.

Les questions d'enseignement ont occupé une large place dans les délibérations, et nous avons publié déjà plusieurs des rapports spéciaux qui ont été lus en séance générale ou préparés pour les commissions. Nous donnerons dans le prochain numéro un intéressant travail de M. A. Rondelet sur l'enseignement littéraire supérieur. Ce rapport, qui n'a pas pu être lu dans les séances trop remplies de cette solennelle réunion, rentre dans le cadre des études préparatoires au Congrès de l'Enseignement chrétien ; c'est à ce titre que nous avons jugé utile de le reproduire dans la *Revue*.

Nous donnons aujourd'hui le texte des vœux proposés à la Commission de la Presse par M. vicomte Gabriel de Chaulne, et acceptés par elle.

Recommandation de trois revues au nom de la Commission de la Presse.

« Frappée, d'une part, de la multiplicité des sociétés de publications populaires qui tendent à arracher les principes catholiques du cœur des populations ; considérant, d'autre part, qu'il a été fondé à Grenoble une *Revue catholique des institutions et du droit* par une société de jurisconsultes ; que cette Revue a été approuvée par un nombre considérable d'évêques et honorée, par un bref spécial, de la haute approbation du Sou-

(1) Paris, au bureau du Comité Catholique, 47, rue de l'Université.

verain Pontife; qu'elle a pour but spécial de préparer les réformes que réclame notre législation au point de vue civil et social; que la *Revue de l'Enseignement chrétien* et la *Revue des Associations Ouvrières* poursuivent un but analogue par des moyens différents, la commission de la presse recommande ces trois revues aux comités catholiques et les signale comme des agents actifs de la régénération de la France. »

VŒU DE LA COMMISSION DE LA PRESSE

Au moment où la commission de la presse, après avoir terminé ses travaux, allait se séparer, M. le vicomte Gabriel de Chaulne, demandant la parole, a lu le vœu suivant qui a été adopté à l'unanimité.

Toutefois, plusieurs membres ont fait remarquer qu'aucune discussion et aucune dissidence n'avaient rendu ce vœu nécessaire autrement que comme l'expression chaleureuse de la foi de tous les membres de la commission de la presse, et comme un témoignage de leur profond dévouement à l'Église et à Notre Saint-Père le Pape.

VŒU :

« Considérant que la presse antichrétienne n'exerce une influence si désastreuse que par la hardiesse de ses négations et de ses mensonges, et que, dès lors, nous devons lui opposer l'énergie franche et loyale de nos affirmations;

Considérant que les vérités amoindries ne peuvent faire que des nations amoindries, considérant que le Souverain-Pontife, malgré les attaques violentes du mal, malgré les craintes pusillanimes de la prudence humaine, a cru devoir proclamer la vérité dans toute son intégrité, et nous a fait comprendre que, pour des catholiques, la véritable charité ne consiste pas dans les transactions qui affaiblissent les principes, mais dans le véritable amour qui se sacrifie pour les âmes et qui les sauve par la vérité; considérant que c'est en s'inspirant de ces sublimes enseignements et en les propageant, que la presse catholique

remplit sa mission, et peut dès lors exercer une immense influence sur les esprits;

« La commission de la presse exprime le vœu suivant :

« Que tous les membres du congrès, que tous les membres des comités catholiques de France, qui s'occupent de la presse ou qui peuvent exercer sur elle une certaine influence, s'engagent à professer ouvertement et loyalement la doctrine catholique dans toute son intégrité, à affirmer le dogme de l'infaillibilité du Pape et le respect dû à toutes les décisions de l'Eglise; — à défendre la doctrine du *Syllabus* avec toutes ses conséquences; — enfin à faire une guerre implacable à toutes les erreurs signalées par le Pape, notre maître infaillible. »

Avant de quitter cet excellent livre, nous nous permettrons d'appeler l'attention des maîtres chrétiens sur deux rapports de M. Félix Clément, l'un sur *la conformité des chants communs de l'Eglise*, l'autre sur *l'étude de la liturgie dans les écoles.*

C'est par les écoles, en effet, que l'unité, la grande unité des chants liturgiques pourra être établie d'une manière définitive et solide.

Si au lieu de remplir la mémoire des enfants de refrains plus ou moins agréables, et de leur donner le goût de courir à la nouveauté, on les accoutumait à chanter tout simplement le chant d'Eglise pendant les offices, on arriverait bien vite à voir les fidèles prendre aux cérémonies saintes la part qui leur revient, et s'unir non-seulement du cœur, mais de la voix, aux fonctions liturgiques.

La tonalité grégorienne est trop différente de la tonalité moderne pour qu'on puisse en goûter toute la suave beauté, sans une longue pratique, et ce n'est qu'en se formant dès l'école, lentement et sûrement, qu'on saura apprécier et exécuter comme elles doivent l'être les cantilènes de la liturgie.

L'autorité de M. Félix Clément en pareille matière et assez reconnue d'ailleurs pour qu'il soit nécessaire d'insister.

J. Germer-Durand.
Des Augustins de l'Assomption.



L'ARITHMÉTIQUE D'UN SAVANT.

—

« Soyez simples comme des colombes et prudents comme des serpents. » De ce conseil du maître, Jacques Bonhomme néglige fort la seconde partie, de nos jours au moins. Journalistes effrontés, rhéteurs pédants, l'engluent et l'enjôlent avec une facilité qui ne doit pas les étonner médiocrement.

Méfiez-vous des beaux parleurs, mes amis ; j'ajouterai : Méfiez-vous des savants.

Ne demandez à chacun que ce qu'il sait ou peut savoir : *Ne sutor ultra crepidam.* Illustre chimiste, apprenez la philosophie, ou n'en parlez pas, restez dans vos cornues et vos alambics. Gazetiers de cabaret, donnez-nous des nouvelles vraies, si c'est possible ; nous vous faisons grâce de tout le reste, afin que vous n'envoyiez plus nos pèlerins à Becquet (1), ni, hélas ! nos soldats au siége d'Arthenay. Onctueux de Pressensé, débitez, tant qu'il vous plaira, des homélies rationalistes ; mais, dans l'intérêt de votre renommée, ne vous occupez plus de distinguer entre les dévotions approuvées par l'Eglise et celles qui sont encore controversées.

La manie de sortir de sa spécialité a des conséquences fâcheuses. Quelques savants de profession s'en sont mal trouvés.

Quand le vertueux Robin perd de vue ses bien-aimés tissus, quand il quitte le microscope pour la plume, ou qu'il veut appliquer aux vastes régions de l'âme la lunette des infini-

(1) C'est l'*Indépendance Belge*, journal libre-penseur, auquel la secte a fait une réputation que rien ne justifie, qui, tout récemment, prenait pour un nom de ville le nom propre de saint Thomas de Cantorbéry.

ments petits, il donne en spectacle à la France entière, une ignorance à nulle autre pareille et devient la risée de l'Europe. Il a inventé *les progrès des phénomènes.*

Aujourd'hui, c'est le tour de M. Charles Martins, professeur à la *Faculté* de Montpellier, poursuivi pour un *attentat contre la science*, par le savant abbé F. Moigno. L'attentat a été commis dans la *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 15 janvier 1868, page 233, ligne 40. Le réquisitoire est dans les *Mondes*, numéro du 24 juillet 1873.

Il s'agissait de l'exploration de la caverne de Torquay, dans le comté de Kent, et voici comment s'exprime l'honorable M. Charles Martins, professeur à la faculté de Montpellier, membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris :

« Un des explorateurs, M. Vivian, s'est livré à quelques calculs sur l'antiquité des débris de la caverne de Torquay. Le limon noirâtre de la surface contient, à la base, des poteries romaines qui nous permettent de lui assigner 2,000 ans d'existence. L'épaisseur de la première couche stalagmitique, qui avait 2 centimètres, et la nature des objets qu'elle contenait, nous fait remonter à 4,000 ans environ avant Jésus-Christ ; mais la seconde couche stalagmitique, ayant 91 centimètres d'épaisseur, et s'étant formée à raison de 2mm5 par an, nous reporte au-delà de 364,000 ans, c'est-à-dire a la période glaciaire dont le limon rouge de la caverne est un témoin. Ce limon recouvrait des os travaillés et des silex taillés mêlés aux débris de pachydermes fossiles. L'existence de cette seule caverne nous montre que l'homme existait probablement avant l'époque glaciaire, et que son antiquité remonte fort au-delà du terme que la tradition lui avait assigné ».

Probablement est plein de grâce universitaire ; à la ligne suivante, la conclusion est absolue, et la *tradition*, c'est-à-dire la *sainte Écriture* est condamnée par la science.

Quelle science ? A coup sûr, l'arithmétique n'encourt dans cette affaire aucune responsabilité.

Prenons un enfant des Frères : — Mon ami, un accroisse-

ment de $2^{mm}5$, par an, combien produit-il en 4 ans ? Monsieur, cela fait $2^{mm}5$ multiplié par 4, ou soit 1 centimètre. — Et pour avoir 91 centimètres d'accroissement, combien faudra-t-il de temps, mon enfant? — Monsieur, 4 ans, multiplié par 91, égale 364 ans. — Veuillez y ajouter les 2,000 ans supposés de la période romaine. — Monsieur, cela fait en tout 2,364 ans. Fort bien. Nous voilà reportés à 491 ans avant Jésus-Christ.

Que si l'accroissement était seulement de $2^{mm}5$ par siècle, l'accroissement total serait de 36,400 ans ; nous serions encore loin de 364,000 ans.

Quant à la première couche stalagmitique, M. Martins la fait remonter à 4,000 ans avant Jésus-Christ. Comme elle n'a que 2 centimètres d'épaisseur, cela fait tout simplement une erreur de dix siècles au lieu de huit ans.

Admirons avec quel aplomb vraiment doctoral le savant ennemi de la tradition nous dit que « la couche s'est formée à raison de $2^{mm}5$ ». Il y a 364,000 ans, M. Ch. Martins en est le garant, *la couche se formait déjà à raison de...*

M. Martins retrouve plus loin sa faculté de calculer, troublée un instant par la considération des *causes finales*. Pour ces messieurs, les *causes finales*, c'est la destruction de la foi dans les jeunes âmes.

Il conclut avec une étonnante naïveté dans un savant de cet ordre : « Cette antiquité (364,000 ans) remonte fort au-delà du terme que la tradition lui avait assignée (6 ou 8,000 ans). » Vraiment !

Or, voici ce qu'on lit dans le journal *The Nature* du 10 avril et dans l'*Athenæum* du 12 avril dernier : « M. Boyd Dawkins (de la Société royale de Londres, un des anthropologistes les plus renommés de l'Angleterre), croit qu'il est évident, d'après ses recherches (d'après les mesures positives qu'il a prises dans la caverne d'Ingleborough (Yorkshire), sur une stalagmite célèbre, appelée Jokey's Cap), que la valeur des couches de stalagmite, quand il s'agit de fixer l'antiquité des dépôts situés au-dessous d'elles, est relativement très-faible ».

Et c'est sur un motif d'une VALEUR RELATIVEMENT TRÈS-FAIBLE

qu'un maître, abusant du crédit que lui donnent sa science et sa chaire, condamne la sainte Bible sous le nom de Tradition !

Laissons continuer le journal qui analyse les vues de M. Boyd Dawkins : « Par exemple, les couches de la caverne de Kent (celles sur lesquelles s'appuie M. Ch. Martins) peuvent avoir été formées à raison d'un quart de pouce par an ($6^{mm}2$ et non $2^{mm}2$) ; et les os humains enfouis au-dessous de la stalagmite, dans la caverne de Bruniquel, ne doivent pas être considérés, pour cette raison, comme d'une immense antiquité. On peut en conclure hardiment que les épaisseurs des couches de stalagmite ne peuvent pas servir à démontrer l'âge très reculé des couches situées au-dessous d'elles. A raison d'un quart de pouce ($6^{mm}2$) par an, 20 pieds (6 mètres) de stalagmite peuvent avoir été formés en 1000 ans ».

Or, la couche de la caverne de Kent n'avait que 91 centimètres, ou même 45 centimètres d'épaisseur au-dessus des os travaillés qu'on y a rencontrés.

Mon vénéré maître, l'abbé Moigno, à qui j'emprunte tous les éléments de cet article, ajoute : « Tous les calculs invoqués à l'appui de l'antiquité indéfinie de l'homme n'ont pas plus de valeur que celui de M. Martins. Cette antiquité est une fable ».

La *Revue des Deux-Mondes* n'a d'attraits que pour les paradoxes d'impiété dont ses lecteurs sont friands. Encore une réputation volée.

Un jour, dans cet indigeste recueil, M. Renan publia un article dans lequel il ne demandait, pour faire le monde sans Dieu, qu'une infiniment petite quantité de matière, et ce *grand facteur*, le temps. Rien que cela, la matière et le temps. Avec ces deux petites choses, l'élégant blasphémateur, le doucereux athée se chargeait de fabriquer l'univers. Dieu lui-même, faut-il transcrire de si sacriléges niaiseries, Dieu se formait lentement et serait peut-être dû un jour à un dernier progrès de la chimie.

Tout est bon contre l'Eglise et contre Dieu. Et l'aveuglement des nouveaux fanatiques est tel qu'ils en oublient jusqu'aux quatre règles du calcul élémentaire.

Je ne sais qui demandait un jour, je ne sais où, s'il y avait une arithmétique catholique. Nous sommes maintenant autorisés à demander s'il n'y a pas une arithmétique à l'usage des libres-penseurs.

Et voilà comment un savant d'une haute valeur, un météorologiste éminent peut outrager Barrême, toutes les fois que Barrême dépose contre sa thèse. C'est ainsi l'istologiste Robin Robin et le lexicographe Littré se laissent entraîner à la suite d'un mathématicien échappé de Bicêtre. Ce fut le premier berceau du positivisme, le premier logis d'Auguste Comte, c'est lui qui l'a dit.

L. A.



REVUE DU MOIS.

NOUVELLES SCOLAIRES. — Au commencement d'août, le thème latin est rentré triomphalement de par le conseil supérieur dans les classes de seconde, de troisième et de quatrième des lycées d'où il avait été expulsé par Simon le ministre.

Le thème latin n'a trouvé personne, les lycéens avaient fui en vacances, il se vengera en octobre.

Ceci ne regarde pas l'enseignement chrétien qui ne s'est jamais brouillé avec cet antique personnage, et lui a toujours conservé dans ses classes une place honorable,

Même observation pour le vers latin.

Le thème grec, ce noyé de l'*Alma mater,* revient aussi à flot après plusieurs années de submersion.

Encore ici l'Eglise avait conservé l'espèce dans ses maisons, l'Eglise sauve toujours les belles lettres sans adorer les païens.

La confection des Bacheliers ès-lettres commencera cette année le 20 octobre au lieu de commencer le jour des morts, 2 novembre, comme les autres années.

M. le ministre a pris cette mesure pour permettre aux candidats conscrits au baccalauréat ès-lettres, qui se destinent au volontariat d'un an, de se présenter aux épreuves avant d'entrer à la caserne. Ces volontaires seront tous reçus dans cette dernière le 1er novembre irrévocablement et sans faveur.

La session du baccalauréat ès-sciences est déjà fixée à cette date du 20 octobre par le réglement du 25 mars 1865.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le Conseil supérieur a suspendu ses travaux jusqu'au 10 novembre.

Avant de se séparer, il a produit quelques vœux qui seront examinés dans la Commission dont nous parlons plus loin.

M. Demolombe, doyen de la Faculté de Droit de Caen, remplace au Conseil M. Charles Giraud qui a opté pour l'Institut.

Un fait plus grave pour nous, a été l'élection du successeur de M. de la Ruelle, représentant de l'Enseignement libre.

On se souvient que M. de la Ruelle, directeur d'une école normale d'instituteurs à Rouen avait par mégarde été choisi parmi les fonctionnaires de l'Université, il grossissait ainsi la phalange de ses collègues, représentant l'Enseignement de l'Etat, déjà en nombre respectable.

Nous espérions que l'Enseignement catholique secondaire bien plus considérable aujourd'hui que celui des lycées et qui n'a pour représentant que M. l'abbé Bourgeois, supérieur du Pont-Levoy, aurait un second délégué au Conseil; l'Enseignement laïc infiniment moins considérable, et d'ailleurs cousin germain de l'Université, ayant déjà son représentant.

M. Dubief, directeur de Sainte-Barbe a été préféré.

L'histoire de nos inconséquences, si elle est écrite, dira que dans un pays où les congrégations religieuses possédait les plus florissantes et les plus nombreuses maisons d'éducation, on a trouvé que ce vaste enseignement ne devait avoir aucune représentation dans le conseil de l'Enseignement libre.

C'est officiel. C'est ainsi que la collection du *Journal officiel* reliée en tant de lieux d'archives, n'aura *mentionné* ni un pèlerinage, ni un congrès catholique en ces dernières années. C'est l'histoire... officielle.

Congrès. — Le *Journal officiel* qui n'annonce aucun congrès catholique annonce un congrès pour l'éducation de jeunes aveugles à Vienne, un autre pour la protection à accorder aux brevets d'invention, un pour les bonnes d'enfants, et enfin celui des orientalistes.

Vœu du Conseil supérieur de l'Instruction publique. — Commission. — Le Conseil supérieur a émis le vœu qu'une Commission fut formée pour réviser :

Les plans d'études;

Les programmes d'examens;

L'emploi des heures dans les établissements secondaires.

M. Batbie a obtemperé immédiatement à ce vœu et a nommé une Commission de 19 membres de l'Université et d'un membre de l'Enseignement libre qui est Mgr Dupanloup.

Sans doute, si la Commission est composée plus spécialement de

MM. les Proviseurs du lycée, c'est qu'on a senti combien, dans les lycées, le plan des études, les programmes et l'emploi des heures sont spécialement défectueux.

Toutefois, aussi longtemps qu'on imposera à l'Enseignement libre les programmes de l'Université, il serait juste de faire intervenir l'Enseignement libre dans leur confection.

Une autre Commission de membres universitaires, due à l'initiative de M. le Ministre, a été formée, pour examiner les développements qu'il conviendrait d'apporter à l'enseignement de l'Ecole normale en fait d'esthétique et de notions de droit romain.

Nous y remarquons M. Taine qui enseigne, comme on sait, l'esthétique à l'école des Beaux-Arts. — L'école normale doit former les maîtres de la France catholique!

O foi de nos pères où êtes-vous?

Arrêté ministériel contre les livres classiques. — Les livres classiques pour les *écoles publiques* seront soumis à l'avenir à l'estampille ministérielle.

L'arrêté de M. le Ministre, qui introduit cette sévérité, fait passer ces livres par un long et compliqué laminoir : Dépôt au ministère — demande — formation d'une nombreuse commission d'examen — rapport écrit et approuvé — soumission de ce rapport et du livre au Conseil supérieur — nouveau rapport — avis du Conseil — décision du Ministre — réimpression avec l'autorisation — nouveau dépôt — signature du Ministre sur un exemplaire.

Aucune correction ne peut être faite dans les éditions subséquentes, sans une nouvelle autorisation, précédée de la même procédure.

Les *écoles publiques* n'auront plus que des livres parfaits, ou il faut renoncer à en parfaire.

Pour les *écoles libres*, M. le Ministre, dans le même arrêté, suit une marche inverse, il se réserve d'interdire, de mettre une estampille négative, sur un certain nombre de livres qu'on lui signalera.

Cette interdiction pour l'école libre se fera dans la même forme que l'autorisation pour l'école publique, mais elle pourra avoir lieu dans l'intervalle des sessions du Conseil supérieur, sauf recours à son jugement, comme il est dit plus haut.

Nous nous serions volontiers contentés pour nos livres, en ce qui concerne la loi et les mœurs, de l'approbation ou de la désapproba-

tion de l'Evêque. Et s'il s'agit des méthodes, de nos futurs patrons des Universités catholiques.

Pour les écoles publiques, les universitaires se plaignent vivement du laminoir. C'est leur affaire.

Voici l'arrêté :

« Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

« Vu l'art. 4 de la loi du 26 mars 1873,

« Arrête :

« Art. 1er. Tout auteur ou éditeur qui voudra obtenir qu'un ouvrage puisse être introduit dans les écoles publiques, devra en déposer trois exemplaires au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, avec une demande signée de lui.

« Le Ministre ne fait examiner que les ouvrages imprimés.

« Art. 2. Les ouvrages déposés, si le Ministre estime qu'il y a lieu, sont renvoyés, pour être examinés, à une commission composée des inspecteurs généraux des trois ordres et de membres nommés par le Ministre.

« Art. 3. Chaque ouvrage est l'objet d'un rapport écrit et signé fait à la commission par un de ses membres.

« La commission délibère sur chaque rapport et émet l'avis qu'il y a ou qu'il n'y a pas lieu d'autoriser l'introduction de l'ouvrage dans les écoles publiques.

« Art. 4. Les commissaires sont tenus de faire leur rapport dans le délai d'un mois, après la réception de l'ouvrage qui est soumis. Dans le cas où ils ne l'auraient pas fait, le volume est remis de droit à un autre examinateur.

« Art. 5. La liste des ouvrages que le Ministre, après l'examen de la commission, a reconnus pouvoir être introduits dans les écoles publiques, est adressée aux membres du Conseil supérieur de l'Instruction publique, qui, sur le rapport d'un de ses membres, donne son avis sur l'admissibilité des ouvrages.

« Le Ministre statue définitivement.

« Art. 6. Dans l'intervalle des sessions du Conseil, le Ministre peut, après avoir pris l'avis de la commission dans les formes tracées par l'art. 4 ci-dessus, interdire l'usage d'un livre dans les écoles libres.

« Le Conseil supérieur reçoit connaissance de cette décision dans la forme prescrite par l'art. 5, et il est appelé, dans sa plus prochaine session, à donner avis sur cette interdiction.

« Art. 7. Les auteurs et éditeurs qui entendent faire usage de l'autorisation qui leur est accordée, sont tenus de reproduire textuellement, en tête de l'ouvrage, les termes mêmes de l'autorisation ministérielle, et de ne faire aucun changement dans les éditions successives de leur ouvrage, sans être pourvus d'une autorisation nouvelle, le tout sous les peines de droit.

« Art. 8. Un exemplaire de chacun des ouvrages introduits dans les écoles publiques, avec l'autorisation du Ministre, est conservé dans la bibliothèque du ministère.

« Tous les exemplaires en circulation doivent être conformes à l'exemplaire déposé ; cet exemplaire doit être signé *ne varietur* par le Ministre et par l'auteur ou éditeur.

« En cas de dissemblance, l'autorisation accordée est retirée *ipso facto*, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourront avoir lieu contre le délinquant.

« A. Batbie. »

Un bon exemple a suivre. — M. le préfet Ducros poursuit les solidaires de Lyon dans tous leurs repaires, il s'est fait présenter par un arrêté, auprès de la *Société civile d'éducation libre et laïque* des pères et mères de famille du sixième arrondissement de la ville, et l'a supprimée.

Voici l'arrêté qui peut servir de modèle à d'autres :

« Le Préfet du Rhône,

« Vu l'arrêté du 4 février 1873, autorisant la fondation, par MM. Ferenc, Tissot, Coindot et consorts, d'une société dite *Société civile d'éducation libre et laïque* des pères et mères de famille du sixième arrondissement municipal de Lyon, ensemble les statuts de la société et le programme des écoles municipales de 1870-1871 ;

« Vu la loi du 15 mars 1850 ;

« Considérant que la société susvisée « a pour but de développer « l'instruction par l'enseignement libre et laïque, en dehors de toute « doctrine religieuse, avec adhésion complète au programme des éco- « les municipales de 1870-1871 ;

« Considérant que la loi du 15 mars 1850 contient ce qui suit :

« Art. 23. L'enseignement primaire comprend l'instruction morale et religieuse, la lecture, etc.

. . . .

« Considérant que les dispositions susrelatées de la loi du 15 mars 1850 établissent comme une des conditions générales et essentielles de l'enseignement primaire l'instruction morale et religieuse;

« Considérant que la société autorisée par l'arrêté du 4 février 1873 a pour but la violation d'une des dispositions essentielles de la loi sur l'enseignement primaire, arrête :

« L'arrêté préfectoral du 4 février 1873 est rapporté. »

M. le préfet Ducros rend un véritable service à la bonne cause, en faisant ressortir les conséquences très-nettes de la loi de 1850 contre l'enseignement des Sans-Dieu.

Le camp Barodet s'irrite vivement d'une telle mesure.

La susdite société se croyait assurée de l'impunité dans tous ses agissements contre la foi, par le premier arrêté préfectoral qui l'a autorisée; elle ignorait, paraît-il, qu'un arrêté préfectoral peut être changé tout aussi bien que la personne préfectorale; la voilà mieux renseignée.

Mais que va devenir cette société libre et laïque de pères et de mères? Rejoindre les amis d'Océanie, fonder une colonie sauvage?

Hélas! pauvres gens, il n'y a pas que la loi de 1850, il n'y a pas que M. Ducros, il n'y a pas que le maréchal Mac-Mahon, il y a Celui qui règne au Ciel, sur la terre et dans les enfers, il y a partout Celui qui tient en ses mains redoutables même les *laïcs*, et qui est celui que vous avez voulu supprimer.

BOURSES ACCORDÉES A MM. LES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ. — Parmi les libéralités qui, chaque année, viennent apporter à l'Université le soutien des deniers publics et agrandir ainsi la concurrence que l'Etat fait avec toutes les ressources de la richesse publique à l'enseignement catholique et libre, nous signalons aujourd'hui un nouveau vote du Conseil municipal de Saint-Etienne.

Un supplément de traitement de 500 francs est alloué à tous le fonctionnaires ou professeurs agrégés du Lycée.

Ces mesures et d'autres semblables obligent l'enseignement libre et pauvre à agrandir le capital du dévouement, et par là lui assurent dans l'avenir les triomphes qui couronnent toujours le sacrifice.

FONDATION DES ECOLES. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes a envoyé une lettre à NN. SS. les Evêques pour leur communiquer l'*avis* du Conseil d'Etat, qui modifie la jurisprudence adoptée depuis dix ans contre les droits de l'Eglise en matière d'enseignement; jurisprudence que M. Jules Simon lui-même reconnaissait très-injuste.

Cet *avis de principe* reconnaît aux fabriques, cures et évêchés la capacité de recevoir des donations ou legs à charge de fonder ou entretenir des écoles auprès de l'Eglise.

La vérité est que l'école est un annexe de l'Eglise, et le maître d'école un annexe du curé. C'est là où l'on remontera après avoir touché les bas fonds du laïcisme révolutionnaire. Le fait que nous signalons a donc une haute importance; avec un clergé zélé comme le nôtre, c'est peut-être un commencement de résurrection. Non seulement cette jurisprudence peut faire ouvrir de bonnes écoles, des psalettes pour la beauté du culte, mais provoquer une expansion nouvelle de vocations ecclésiastiques et religieuses.

Toutefois, ce n'est qu'un commencement, car ce qui est vrai pour l'école primaire est vrai pour l'école supérieure, cette dernière est un annexe de l'évêché et déjà ne peut-on pas dire qu'il n'y a guère d'enseignement supérieur qu'en nos grands séminaires ?

En effet, une science sans philosophie, sans âme, sans Dieu, enseignée dans nos facultés devant des banquettes vides est-elle un enseignement supérieur ?

Nos facultés des lettres — en dehors de la session de MM. les bacheliers — sont des mythes.

Nos facultés de théologie ont en moins la session de MM. les bacheliers.

CONCOURS GÉNÉRAL A PARIS. — La distribution des prix du Concours général a eu lieu le 4 août.

M. Batbie a réparé le discours malheureux de son prédécesseur de l'an dernier.

Il a parlé de la *circulaire* qui a servi de linceul à ce prédécesseur : Arrêtons, Messieurs, a-t-il dit, ce mouvement destructeur...

M. Batbie a eu raison ; sans doute, rien ne saurait arrêter le mouvement destructeur qui entraîne l'Université aux abîmes, mais le pilote, même dans un naufrage assuré, doit jusqu'à la dernière heure détourner le gouvernail des écueils.

M. le Ministre a eu aussi l'audace d'une phrase anti-révolutionnaire : « Le mal dominant, a t-il dit, le mal qui depuis 60 ans a fait des progrès sous tous les régimes, le mal qui nous perdra infailliblement si nous n'avons pas le courage de le combattre, tient à cette disposition trop répandue qui consiste à mépriser ce qui est respectable, à méconnaître toute supériorité sociale, à nier toute subordination, à détester ceux qui s'élèvent, leur élévation fut-elle due aux moyens les plus légitimes, à soulever le nombre contre la qualité, la passion contre la raison... enfin à attaquer la religion et à déprécier ses ministres, parce que la religion est une grande école de respect, et que ses ministres, ayant pour mission de parler aux hommes de leurs devoirs plutôt que de leurs droits, entretiennent dans la société le sentiment de la hiérarchie ».

La jeune génération a été très-irritée de ces paroles, elle eût préféré qu'on lui donnat l'autorité en pâture comme autrefois, et malgré les compliments un peu exagérés pour les jeunes lauréats, par lesquels se termine le discours, les lycéens ont manifesté à diverses reprises leur mécontentement d'une façon très-appréciable.

Voilà ce qu'est la fleur de l'*Université*.

Ces fleurs ne donneront pas de fruits.

L'Université a fini son temps.

CONSEILS GÉNÉRAUX. — La session des Conseils généraux est ouverte. L'enseignement obligatoire n'est plus réclamé comme l'an dernier, mais on trouve encore une traînée d'esprit septembriste dans plusieurs Conseils.

Un Conseil s'est préoccupé de la liberté de l'enseignement supérieur.

Nous donnerons un travail d'ensemble sur cette session dans le prochain numéro.

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE. — En Prusse, la persécution suit son cours avec la lenteur méthodique propre à l'Allemagne du Nord.

Les séminaires du Fulda et Posen sont fermés à partir du 1er octobre, à cause de l'attitude des évêques de ces deux villes vis à vis du gouvernement prussien.

Le Petit-Séminaire de Fulda est aussi fermé.

C'est dans cette ville où repose le corps de S. Boniface apôtre

de l'Allemagne que les évêques catholiques se sont réunis pour traiter des intérêts de leurs églises en face de la persécution.

Fulda enveloppée de sa belle ceinture de couvents, riches de souvenirs catholiques et séparée par sa situation topographique du bruit des affaires avait été choisie par l'épiscopat pour fonder la première université libre catholique d'Allemagne. Si tout n'est pas changé dans la marche du monde, la nouvelle persécution sera la semence de l'instruction chrétienne.

Fulda, qu'on appelle quelquefois de l'autre côté du Rhin la Rome allemande, n'est pas une ville prussienne, mais une ville hessoise devenue prisonnière de la Prusse à la suite de Sadowa.

M. Storchnest, directeur d'un établissement d'instruction tenu à Posen (Prusse), par des prêtres catholiques, vient d'être condamné à 100 thalers (375 fr.) d'amende pour n'avoir pas présenté au gouvernement, dans le délai fixé, le règlement de l'institution et la liste des professeurs ecclésiastiques qui y sont attachés.

Mgr l'évêque de Strasbourg, invité comme les évêques prussiens à soumettre au gouvernement le plan des études et les règlements de son séminaire, a refusé d'obtempérer à l'injonction de M. de Mœller, président supérieur de l'Alsace-Lorraine.

Mgr Ræss aurait déclaré dans son refus que l'Alsace n'étant pas une province prussienne, les lois de la Prusse ne la concernaient point. En second lieu, Mgr Ræss aurait invoqué le concordat de 1801, conclu entre le Saint-Siége et la France, sous le régime duquel, selon les décisions de l'empereur d'Allemagne, l'Alsace-Lorraine continue à vivre jusqu'à ce que qu'un autre concordat soit fait entre les ayants-droits.

Le gymnase catholique de Colmar fondé dans cette ville au moment où la France a été dotée de la liberté de l'Enseignement, vient de se fermer; parce que les professeurs ne peuvent pas se soumettre aux prescriptions du gouvernement sur le plan d'éducation et l'enseignement en langue allemande.

Nous avons rendu compte de la dernière distribution des prix du gymnase catholique de Colmar et comme nous l'avons déjà annoncé ce collège expulsé par la Prusse renaîtra près de Belfort à la Chapelle-sous-Bougemont, en Alsace aussi, au mois d'octobre.

IRLANDE. — Le rapport annuel sur l'éducation nationale en Irlande constate dans les chiffres qu'il publie pour 1872, les faits suivants:

1,010,148 enfants sont inscrits sur les rôles et la moyenne des enfants présents par jour, (moyenne rigoureusement établie dans le royaume-uni, parce qu'elle sert de base aux allocations gouvernementales) s'élève seulement à 355,821.

Ce dernier chiffre est inférieur de 8,029 à celui de l'année précédente.

On attribue cette diminution à l'accroissement de l'émigration, à la décroissance de la population, aux épidémies, à la misère, à la rareté du combustible et autres causes, toutes conforme à l'idée que nous avons en France de la situation de la pauvre Irlande.

Voici maintenant l'état de l'Enseignement en Irlande au point de vue catholique.

Sur 1,005,270 élèves, 804,222 sont catholiques, 201,048 protestants, (1/5 du nombre total).

Sur 804,270 enfants catholiques, 792,952 sont élevés dans des écoles dirigées exclusivement par des maîtres protestants, et 11,270 dans des écoles où l'enseignement est donné à la fois par des maîtres protestants et des maîtres catholiques.

Le rapport officiel n'enregistre aucune école exclusivement catholique, ces écoles passent sans doute pour non avenues.

Le régime irlandais est celui que les libres-penseurs veulent imposer aux catholiques de France, ils prétendent faire le bonheur des petits chrétiens en les élevant eux-mêmes.

ITALIE. — Ce n'est point par dérision, comme on pourrait croire, que nous parlons de l'enseignement en Italie.

Il existe toujours mais à l'état de ruines, il ressemble au *Forum.*

Le R. P. Secchi, soumis à l'examen pour demeurer professeur a satisfait ses examinateurs, astronomes italiens de fraîche création.

Il a été dispensé par faveur de l'épreuve d'une *leçon publique.*

Figurons-nous le Père Lacordaire où le Père de Ravignan, au temps de leurs grands succès de Notre-Dame, appelés à réciter un sermon devant quatre pleutres, pour savoir s'ils sont capables de prêcher.

Telle était la situation de l'illustre professeur devant les petits astronomes; les petits astronomes ont bien fait de reculer devant le ridicule de leur situation.

V.-DE-P. B.

CHRONIQUE.

Fossoyeur gratuit et obligatoire. — Dans une commune où la mortalité est rare, le fossoyeur, trouvant la morte-saison trop fréquente, se démit de ses fonctions entre les mains de M. le maire. Désespérant de le remplacer, le maire fit appel à la bonne volonté des habitants, pour doter la commune d'un fossoyeur *gratuit*. L'appel ne fut pas entendu ; il fallait cependant enterrer les morts, si peu nombreux qu'ils fussent. Alors, continuant sa marche sur le terrain des idées nouvelles, le magistrat communal inventa, faute de *gratuit*, le fossoyeur *obligatoire*. Chacun des habitants devait, à tour de rôle, remplir les fonctions vacantes, à la réquisition de l'autorité.

Fossoyeur laïc. — La commune de Six-Fours, dans le Var, moins arriérée que celle que nous venons de citer, a le bonheur de posséder un magister qui se charge d'organiser le service des pompes funèbres.

Le sieur Martinenq, instituteur libre, préside aux enfouissements. Son frère et sa nièce, âgée de trois ans, ont été, par ses soins, privés des honneurs que la foi chrétienne rend aux dépouilles mortelles, marquées par le doigt de Dieu pour la résurrection.

On l'accuse même d'avoir retardé de 12 heures le terme fixé par la loi, afin de donner plus d'éclat au scandale. Ce Monsieur, cependant, fait mentir le programme de l'instrution laïque. Le nombre restreint de ses élèves l'oblige à battre monnaie et à provoquer des souscriptions en faveur de son école *républicaniste* ; de façon que son enseignement devient d'autant moins *gratuit* qu'il est plus *laïc*.

L'instituteur consommateur. — La *Santé publique* cite avec une solennelle émotion le fait suivant :

« Un procès-verbal en due forme ayant constaté la présence d'un instituteur dans un cabaret, à une heure indue, le délinquant a été mis en disponibilité. Avis à ceux qui oublieraient le paragraphe du

règlement ainsi conçu : « L'instituteur ne paraîtra point dans les cabarets ni les cafés; la fréquentation de ces lieux lui est expressément interdite. »

Le sieur Ganachaux. — Parmi les nombreux arrêtés, qui s'entassent au dossier de l'enseignement laïc, en voici un que plusieurs journaux ont reproduit, au grand déplaisir de MM. les radicaux :

« Considérant que le sieur Ganachaux, instituteur public adjoint à l'école de Cavaillon, a, dans plusieurs circonstances, gravement manqué à ses devoirs;

« Considérant notamment que, dans le cours d'histoire qu'il faisait à l'école communale, il a dicté des phrases comme celles-ci, reproduites d'une façon uniforme sur tous les cahiers des élèves :

« L'Église catholique était au XVIe siècle ce qu'elle a été, ce qu'elle « est encore et ce qu'elle sera toujours, jusqu'à ce qu'on l'on l'ait fait « disparaître pour cause de sécurité publique, le refuge de toutes les « tyrannies, de tous les crimes et de toutes les infamies... »

« La religion protestante ne fut pas plus libérale que la religion « catholique, car elle professa les mêmes dogmes, c'est-à-dire les « mêmes absurdités qu'elle... »

« Le pape, vieillard idiot, quand il n'est pas corrompu, et qui « représente Dieu sur la terre.... »

« Considérant que celui qui donne de telles leçons à l'enfance est indigne d'exercer l'enseignement;

« Arrêtons :

« Art. 1er. Le sieur Ganachaux, instituteur public adjoint à « Cavaillon est révoqué de ses fonctions.

« Art. 2. M. l'inspecteur d'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Avignon, le 17 juillet 1873.

« Le préfet de Vaucluse.

« S. DONCIEUX. »

Le *National*, qui ne cite point la pièce, annonce à ses lecteurs que le sieur Ganachaux vient d'être frappé pour avoir fait et enseigné *de l'histoire impartiale.*

Autre exemple d'impartialité. — L'instituteur de Fleury-sur-Loire (Nièvre) a été renvoyé devant la cour d'assises sous l'inculpa-

tion de faux en écriture authentique et publique, et fraude en matière électorale.

Il est accusé d'avoir, au dernières élections, introduit frauduleusement 14 bulletins dans l'urne et émargé les noms des 14 électeurs qui n'ont pas pris part au scrutin.

La jeune génération. — A la distribution des prix du grand concours, les élèves ont, paraît-il, manifesté, à plusieurs reprises, qu'ils étaient mal élevés et même assez mal pensants. L'*Avenir national* s'en réjouit, et, après avoir blâmé, comme de juste, « les attaques *aussi longues qu'inconvenantes* dirigées par M. Batbie contre son prédécesseur, » il fait l'éloge des murmures qui, à travers les applaudissements, sont parvenus jusqu'à son oreille attentive : « Cette manifestation est d'autant plus caractéristique, dit-il, qu'elle est l'indice des sentiments de la jeune génération. »

Le limaçon ruminant. — Dans la jeune génération précitée, l'ignorance va se développant, de pair avec l'impiété.

A un examen de fin d'année, faculté de médecine de Montpellier ; l'examinateur : « A quelle classe appartient le limaçon ? »

Le candidat : « Aux Ruminants. » L'examinateur, à un autre candidat : « A quelle famille appartient la poule ? »

Le candidat : « À celle des Euphorbiacées. »

Un témoin auriculaire nous assure qu'un des deux a été reçu : Lequel ?...

Progrès de la géographie. — A la Sorbonne :

Un professeur de géographie demande à un candidat au baccalauréat ès-lettres :

— Pour aller de Lisbonne à Cuba, puis de Cuba à San Francisco, quel chemin prendrez-vous ?

Le candidat, après un moment de réflexion :

— Mon Dieu, monsieur, je prendrai... le paquebot et je m'en rapporterai au capitaine, bien persuadé qu'il connaît la route beaucoup mieux que moi. (*Figaro*).

Un candidat matérialiste. — *Faculté de Caen.* — Aux épreuves écrites du Baccalauréat, l'élève G..., d'un lycée de Rouen, ayant eu à disserter sur l'immortalité de l'âme, a écrit au bas de sa copie : « *Je* « *ne crois pas un mot de tout ce que je viens d'écrire.* »

Cette parade toute gratuite d'impiété n'a attiré, pour seul reproche, que les paroles suivantes de M. le professeur Denis : « Vous auriez bien pu vous passer d'écrire ce que vous avez écrit au bas de votre dissertation. »

Ces faits sont certifiés par un témoin, qui signe en toutes lettres H. Lefebvre, et qui invoque le témoignage de cinquante élèves camarades du candidat en question.

L'otage. — Après cela peut-on s'étonner que le lycéen, dans son langage familier, remplace le mot d'*aumônier* par celui d'*otage*.

Un lauréat de l'Alma Mater. — *L'avenir national* qui salue la jeune génération, lui présente des modèles à suivre :

« Bouton-d'Or est mort !... Tous ceux qui ont fréquenté le quartier Latin ont connu ce type bizarre, le doyen des bohèmes.

« Petit, échevelé, Bouton-d'Or de son véritable nom le vicomte Boutonnet de Saint-Vallière, a été l'ami de tous les étudiants qui se sont succédé au quartier depuis quarante ans.

« Au début de sa carrière dans le quartier, Bouton-d'Or dut sa réputation à sa générosité ; sa bourse était toujours ouverte, et les jeunes gens ne se gênaient pas pour y puiser. Dans ces derniers temps, il gagnait à peu près sa vie en « aidant » les étudiants en droit, voire les étudiants en médecine, à écrire leur thèses. Il excellait surtout à faire disparaître de ces élucubrations les solécismes et les barbarismes qui les émaillaient.

« Au reste, il était licencié ès-lettres et licencié en droit, et avait été quelque temps économe d'un des plus grands établissements d'instruction publique de la montagne Sainte-Geneviève.

« Soir et matin, on le rencontrait dans les estaminets du quartier renommés pour la bonne qualité de leur absinthe, et surtout à l'*Académie* de la rue Saint-Jacques. Là il pérorait en buvant.

« L'absinthe l'a tué, et il ne cessait pourtant de la maudire : serment d'ivrogne.

« Il racontait du reste que le premier verre de cette liqueur lui avait été offert par Alfred de Musset, au café de la Rotonde, le lendemain d'une distribution de prix où il avait eu quelques succès. »

Les triomphes de l'ignorance. — Pendant que les préfets se voient obligés de sévir contre les débordements des apôtres du pur

laïcisme, les marques de déférence et d'admiration se multiplient autour de l'intitut du Vénérable de Lasalle.

Rouen élève une statue au saint fondateur.

Le conseil de l'Instruction publique appelle dans son sein un de ses fils les plus dévoués, le Fr. Joseph.

La ville de Bayonne témoigne hautement sa reconnaissance pour le frère Irlide, appelé par le chapitre général de son ordre à des fonctions qui l'éloignent d'une ville, témoin pendant vingt ans de son dévouement à l'enfance.

Nous avons déjà mentionné la médaille décernée au frère Alexis-Marie, auteur de la meilleure carte d'Europe, de l'aveu du Congrès Géographique d'Anvers.

A l'Exposition de Vienne la méthode géométrique des Frères a été jugée digne d'un diplôme d'honneur. Mais le jury a reculé devant un acte aussi correct. La libre-pensée émue a mis en œuvre tous ses rouages. Il en est sorti un petit compromis. Le diplôme d'honneur n'a pas été accordé, mais comme il fallait un palliatif à l'injustice, on a décerné une *médaille de progrès*.

Soyons justes. — L'Université doit à l'enseignement libre et crhétien son ministre actuel de l'instruction publique.

M. Batbie,ancien élève du Petit-Séminaire d'Auch a présidé la distribution des prix de l'établissement, et lui a envoyé pour la chapelle une copie d'une vierge de Raphaël.

Nous félicitons l'ancien élève du Petit-Séminaire.

Un ministre de l'instruction publique en congé.— On lit dans le journal l'*Instruction publique* :

On assure que M. Jules Simon occupe ses loisirs en écrivant des correspondances pour l'*Indépendance belge*.

Une question de Toto. — Toto, quoique lycéen, aime à s'instruire :

Monsieur, dit-il à son professeur, pourquoi fête-t-on *Noël* et jamais *Chapsal* ?

Une réponse de Toto. — Quoique Toto aime à s'instruire, il arrive en vacances les mains vides, et la tête libre de couronnes.

Son père se fâche très-fort :

— Tu n'as pas de prix ?

— P'pa, faut croire que je suis un *chef-d'œuvre !.....*

(*Charivari.*)

Les gloires de Toto.— Mais Toto a d'autres gloires, MM. Meilhac et Halévy lui ont fait l'honneur de le mettre sur les planches, en présence de Tata, et d'en faire le vengeur du bon goût et de la morale.

Le feuilletoniste de l'*Union* prétend que le dénouement de *Toto chez Tata* est invraisemblable ; nous lui laissons toute la responsabilité de son appréciation.

Une gloire refusée à Toto. — Toto n'ayant pas eu de prix au grand concours, ce n'est pas à lui que papa et maman ont adressé cette recommandation, recueillie par Cham :

« Tu dînes chez le ministre. Tâche, dans la conversation, de montrer que tu es un *homme d'ordre.* »

Mlle Loizillon est dépassée. — A Rome, on a vu une femme dont il n'est pas même décent de nommer la profession, grâce à la protection avouée du pro-syndic, mise à la tète d'une école de jeunes filles. Cet établissement qui compte 300 élèves, situé aux *Termini*, et que dirigent d'excellentes religieuses, est soumis à l'inspection d'une femme dont voici les titres à cette fonction. Elle a, tant qu'elle fut ou qu'elle se crut jeune, révolté les moins prudes par l'immoralité de sa conduite, et elle a été condamnée à 7 ans de galères. Cette ex-galérienne a dû être reçue et logée dans l'établissement dont nous parlons. Les religieuses lui ont charitablement préparé une chambre excellente. Pour cette échappée du cabanon, cette chambre a paru insuffisante ; la susdite en a exigé trois. Impossible de les trouver; il n'y en avait que deux. Alors elle s'est emparée de la chapelle et en a fait une dépendance de son appartement.

J. G.-D.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

LICENCE ÈS-LETTRES.

Sur l'avis du Conseil supérieur, le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts a arrêté ainsi qu'il suit la liste des textes grecs, latins et français devant servir à l'explication dans les épreuves de la licence ès-lettres, à dater du 1er juillet 1874 :

Auteurs grecs. — Hymnes homériques : A Apollon Pythien. Pindare : Pythiques, I, II, III. — Eschyle : les Perses. — Sophocle : Antigone. — Aristophane : les Grenouilles. — Thucydide : livre Ier. — Démosthène : Contre Midios. — Platon : Phèdre. — Aristote : Rhétorique, livre II, chap. I-XVIII. — Denys d'Halicarnasse : Lettres à Ammæus. — S. Grégoire de Nazianze : Eloge funèbre de Césaire.

Auteurs latins. — Plaute : Morceaux choisis (édition de M. Benoist). — Virgile : Géorgiques. — Horace : Odes, livre IV; Epîtres, livre I; Art poétique. — Cicéron : *Brutus*; *Pro Marcello*; *De Finibus*, livre I; Lettres familières, livre VIII. — Tite-Live : Livre XXI. — Tacite : *Agricola*. — Pline le Jeune : Lettres, livre V. — S. Ambroise : Eloge funèbre de Théodose.

Auteurs français. — Corneille, Racine, Voltaire, Molière : Théâtre classique. — Descartes : Discours de la Méthode. — Pascal : Pensées. — Bossuet : Oraisons funèbres; Sermons sur la Providence, sur la mort. — Fénelon, lettre à l'Académie. — Voltaire : Siècle de Louis XIV. — Rollin : Traité des Etudes.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

LICENCE (juillet 1873).

Composition latine.

Non est unus eloquentiæ vultus; cum conditione temporis forma orationis est immutanda.

Composition française.

En quoi peuvent être rapprochés, en quoi diffèrent, quant au génie poétique et à l'art, l'auteur du poëme de la Nature et l'auteur des Géorgiques?

Vers latins.

Cum Penelopen, Spartani Icarii filiam, conjugem sibi datam Ithacam abducturus esset Ulysses, et jam in curru viro assideret Penelope, prorupit ab domo Icarius, filiam precans, cum gemitu ne grandævum patrem desereret. Erubuit Penelope, et velata facie tacite testata est se velle conjugem sequi; qua verecundia victus Icarius abeuntem non amplius moratus est, et postea ut orbitatem suam solaretur, in eo loco, ubi Penelope faciem pudens velaverat, Pudoris signum dedicavit.

Thème grec.

Les hommes passent comme les fleurs, qui s'épanouissent le matin et qui le soir sont flétries et foulées aux pieds. Les générations des hommes s'écoulent comme les ondes d'un fleuve rapide; rien ne peut arrêter le temps, qui entraîne après lui tout ce qui paraît le plus immobile. Toi-même, ô mon fils! mon cher fils! toi-même, qui jouis maintenant d'une jeunesse si vive et si féconde en plaisirs, souviens-toi que ce bel âge n'est qu'une fleur qui sera presque aussitôt séchée qu'éclose; tu te verras changer insensiblement: les grâces riantes, les doux plaisirs, la force, la santé, la joie, s'évanouiront comme un beau songe; il ne t'en restera qu'un triste souvenir; la vieillesse languissante et ennemie des plaisirs viendra rider ton visage, courber ton corps, affaiblir tes membres, faire tarir dans ton cœur la source de la joie, te dégoûter du présent, te faire craindre l'avenir, te rendre insensible à tout, excepté à la douleur. Ce temps te paraît éloigné : hélas! tu te trompes, mon fils; il se hâte, le voilà qui arrive : ce qui vient avec tant de rapidité n'est pas loin de toi; et le présent qui s'enfuit est déjà bien loin, puisqu'il s'anéantit dans le moment que nous parlons, et ne peut plus se rapprocher. Ne compte donc jamais, mon fils, sur le présent; mais soutiens-toi dans le sentier rude et âpre de la vertu, par la vue de l'avenir. Prépare-toi, par des mœurs pures et par l'amour de la justice, une place dans cet heureux séjour de la paix. (*Télémaque*, livre XIV.)

BACCALAURÉAT.

(21 juillet.)

Discours latin.

Socrates ad discipulos.

Homines plerumque a Diis petere, quod non impetrasse melius foret, nempe divitias, honores, regna quæ nonnunquam funditùs domos evertunt.

Version latine.

Oratores vero vel præcipue latinam eloquentiam parem facere græcæ possint, nam Ciceronem cuicumque eorum fortiter opposuerim; nec ignoro, quantam mihi concitem pugnam, quum præsertim non sit id propositi, ut eum Demostheni comparem hoc tempore; neque enim attinet, quum Demosthenem imp mis legendum, vel ediscendum potius putem. Quorum ego virtutes plerasque arbitror similes, concilium, ordinem dividendi, præparandi, probandi rationem, denique, quæ sunt inventionis. In eloquendo est aliqua diversitas : densior ille, hic copiosior; ille concludit astrictius, hic latius; pugnat ille acumine semper, hic frequenter et pondere; illi nihil detrahi potest, huic nihil adjici; curæ plus in illo, in hoc naturæ. Salibus certe, et commiseratione, qui duo plurimum affectus valent, vincimus : et fortasse epilogos illi mos civitatis abstulerit; sed et nobis illa, quæ Attici mirantur, diversa latini sermonis ratio minus permiserit : in epistolis quidem, quamquam sunt utriusque, dialogisve, quibus nihil ille, nulla contentio est. Cedendum vero in hoc quidem, quod ille et prior fuit, et ex magna parte Ciceronem, quantus est, fecit; nam mihi videtur M. Tullius, quum se totum ad imitationem Græcorum contulisset, effinxisse vim Demosthenis, copiam Platonis, jucunditatem Isocratis.

(Quintilien, x, 1.)

Dissertation philosophique.

De la distinction de la phsychologie et de la physiologie. En quoi cependant ces deux sciences peuvent-elles se rendre de mutuels services?

(22 juillet.)

Discours latin.

Nuntiata belli Siculi clade, mœror, metus, consternatio totam Atheniensium civitatem pervaserat; sed resumptis mox animis, omnia ad sustinendam hostium vim summo studio parantur.

Version latine. — De Felicitate.

Volubilis fortunæ complura exempla retulimus; constanter propitiæ admodum pauca narrari possunt. Quo patet, adversas res cupido animo infligere, secundas parco tribuere. Eadem, ibi malignitatis oblivisci sibi imperavit, non solum plurima et maxima, sed etiam perpetua bona congerit. — Videamus ergo, quot gradibus beneficiorum Q. Metellum, a primo originis die ad ultimum usque fati tempus nunquam cessante indulgentia, ad summum beatæ vitæ cumulum perduxerit. Nasci eum in urbe terrarum principe voluit; parentes ei nobilissimos dedit; adjecit animi rarissimos dotes, et corporis vires, ut sufficere laboribus posset; uxorem pudicitia et fecunditate conspicuam conciliavit; consulatus decus, imperatoriam potestatem, speciosissimi triumphi prætextam largita est; fecit, ut eodem tempore tres filios consulares, unum etiam censorium ac triumphalem, et quartum prætorium videret utque tres filias nuptum daret, earumque sobolem sinu suo exciperet. Tot partus, tot incunabula, tot viriles togæ, tam multæ nuptiales faces honorum, imperiorum, omnis denique gratulationis summa abundantia, quum interim nullum funus, nullus gemitus, nulla causa tristitiæ. Cœlum contemplare; vix tamen ibi talem statum reperies, quoniam quidem luctus et dolores deorum quoque pectoribus a maximis vatibus assignari videmus.

(Valère-Maxime, VII, 1.)

Dissertation philosophique.

N° 1. — L'esprit est il une table rase? — N° 2. — De la distinction de la psychologie et de la physiologie. En quoi cependant ces deux sciences peuvent-elles se rendre de mutuels services?

CONCOURS GENERAL

DES LYCÉES DE PARIS ET DE VERSAILLES.

— 1873 —

Classe de seconde.

Narration latine.

« Interea Alexander non regio more, sed hostili odio sævire in suos cæpit. Maxime indignabatur carpi se sermonibus suorum, Philippi patris patriæque mores subvertisse.... Quæ quum nuntiata Alexandro essent, verens ne hæc opinio etiam in Macedoniam divulgaretur, et ne victoriæ gloria luxuriæ macula infuscaretur, simulat se ex amicis quosdam in patriam victoriæ nuntios missurum. Hortatur milites suis scribere, rariorem habituros occasionem propter militiam remotiorem. Datos fasces epistolarum tacite ad se deferri jubet; ex quibus cognito de se singulorum judicio, in unam cohortem eos qui de rege durius opinati

fuerant, contribuit, aut consumpturus eos, aut in ultimis terris in colonias distributurus. »

Hanc Justini scriptoris narrationem ita amplificabitis, ut quam minima Alexandri invidia fiat; militum vero perfido consilio deceptorum, sed disciplinæ militaris, vel in injusto decreto, observantium, præcipua commiseratio prævaleat.

Version latine.

Marci Tullii Ciceronis ad Quintum fratrem epistola, qui prætor Asiam tenebat. (*Romæ a. u. c.* 693.)

Ad nos omnes fere deferunt nihil, quum obsit iracundia, te fieri posse jucundius, sed cum te alicujus improbitas perversitasque commoverit, sic te animo incitari, ut ab omnibus tua desideretur humanitas. Quare, quoniam in eam rationem vitæ non tam cupiditas quædam gloriæ, quam res ipsa ac fortuna deduxit, ut sempiternus sermo hominum de nobis futurus sit, caveamus, quantum efficere et consequi possumus, ut ne quod in nobis insigne vitium fuisse dicatur. Neque ego nunc hoc contendo, quod fortasse cum in omni natura, tum jam in nostra ætate difficile est, mutare animum, et si quid est penitus insitum moribus, id subito avellere; sed te illud admoneo ut, si hoc plane vitare non potes, quod ante occupatur animus ab iracundia quam providere ratio potuit ne occuparetur, ut te ante compares quotidieque meditere resistendum esse iracundiæ; quumque ea maxime animum moveat, tum tibi esse diligentissime linguam continendam; quæ quidem mihi virtus non interdum minor videtur quam omnino non irasci. Nam illud non solum est gravitatis, sed nonnunquam etiam lentitudinis; moderari vero et animo et orationi, quum sis iratus, aut etiam tacere, et tenere in sua potestate motum animi et dolorem, etsi non est perfectæ sapientiæ, tamen est non mediocris ingenii. Atque in hoc genere multo te esse jam commodiorem mitioremque nuntiant. Nullæ vehementiores animi concitationes, nulla maledicta ad nos, nullæ tuæ contumeliæ perferuntur, quæ, quum abhorrent a litteris, ab humanitate, tum vero contraria sunt imperio ac dignitati. Nam si implacabiles iracundiæ sint, summa est acerbitas; sin autem exorabiles, summa levitas : quæ tamen (ut in malis), acerbitati anteferenda est.

Version grecque.

Prière d'Œdipe aux Euménides. (Sophocle, *Œdipe à Colone*, vers 84 à 110.)

Le Gérant,
E. TROTMAN.

Bourges, typ. E. Pigelet, rue Joyeuse, 15.